

MINISTÈRE DE LA POPULATION
DE LA CONDITION FÉMININE ET DE L'ENFANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FEMME
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DIRECTION DE LA CONDITION FÉMININE

RAPPORT NATIONAL DE SUIVI ~

JUILLET 1999

MADAGASCAR

SOMMAIRE

Page

FREIMIETERPARTIE

- Vue d'ensemble de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme

DEUXIÈME PARTIE

- Mesures financières et institutionnelles
 - Structures et mécanisme mis en place
 - Existence d'autres mécanismes

TROISIÈME PARTIE

- Volet Pauvreté
 - Volet Education et Formation des filles et des femmes
 - Volet Santé
 - Volet Economie/Emploi
 - Volet Droits de la personne humaine

75

• Mise en place de la décision

30

© Amet Médias --

Conclusion

Annexes

ACRONYMES

AFJM	: Association des Femmes Journalistes de Madagascar
AGERAS	: Appui à la Gestion Régionalisée par l'Approche Spatiale
AGETIPA	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics dans la Province d'Antananarivo
AGEX	: Agence d'Exécution
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AMAP	: Association Malgache pour l'Amélioration de la Production et la Protection de la Gestion des Aires Protégées
ANGA	: Association Nationale pour le Développement
APD	: Aide Publique au Développement
APTE	: Association pour les Techniques Traditionnelles
BADD	: Bureau d'Assistance au Développement
BAM	: Bureau d'Assistance au Développement
CAFFR	: Centre Africain pour la Formation et la Recherche
CEDAW	: Commission Económique et Sociale des Nations Unies pour les Femmes
CRSP	: Centre de Recherche et de Services
CSIGE	: Centre de Formation en Sciences d'Information Géographiques et Géostatistiques
CH	: Centre Hospitalier de Rennes
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSB	: Centre de Santé de Base
DBC	: Distribution à Base Communautaire
DCPE	: Document Cadre de Politique Économique
ICGDS	: Institut Général des Journalistes et de la Sécurisation Professionnelle
DGFEM	: Direction Générale de la Femme, de l'Enfance et de la Famille
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DHD	: Développement Humain Durable
DRV	: Drôle de Rindra bo al ny Vehivavy
CCAA	: Comité de Concertation et de Coordination des Associations Femmes (CCAF)
EEMS	: Ecole d'Enseignement Médico-Social
EMC	: Environnement Marin et Cotier
ENDS	: Enquête Nationale Démographique
EPIM	: Enquête Permanente auprès des Ménages
EVF	: Education à la Vie Familiale
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FISA	: Fianakaviana Sambatra
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
FTM	: Foibe Taontsaritanin'i Madagasikara
GED	: Genre et Développement
GELOSE	: Gestion Locale Sécurisée des Ressources
GTZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IEC	: Information /Education/Communication
IED	: Intégration de la Femmes au Développement

IRA : Infection Respiratoire Aiguë
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
JETUNIS Mères Combattantes
Jiro sy Rano Malagasy
Multi-Indicator Cluster Survey (Enquête par grappe d'Indicateurs multiples)
Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance
Maternité Sans Risque
Maladies Sexuellement Transmissibles
Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSTIE : Organisation Sanitaire de Tananarive Inter Entreprises
PAE : Plan d'Action Environnementale
PAM : Programme Alimentaire Mondial

PANPE : Plan d'Action National pour la Promotion de la Femmes

POME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant

PEI : Programme Environnemental

PEP : Programme Environnemental

PF : Participation Familiale

PIR : Projets d'Investissement Public

DNE : Direction Nationale Environnementale

DSN : Des programmes Nationaux de Lutte contre le SIDA

DPH : Direction Nationale de Population

DPF : Direction Nationale de la Promotion de la Femmes

DPPDES : Direction Nationale pour le Développement

Economie

DPT : Direction Nationale du Programme pour le Développement et la Transformation

PNS : Politique Nationale de Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PVVA : Programme National de Vulgarisation Agricole

PRESEM : Programme de Renforcement du Système Educatif Malgache

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNM : Radio National Malagasy

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

SA FA : Sampan Asa Loterana momba ny Fahasa amana

SMB : Soins Maternels de Base

SMI : Santé Maternelle et Infantile

SNCP : Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté

SOB : Soins Obstétricaux essentiels

SP : Centre Standardisé

SRA : Santé de la Reproduction des Adolescents

SRPF : Santé de la Reproduction /Planification Familiale

SHMS : Service d'Hygiène et de Santé publique

PN : Plan National

ES : Etat aux Taux de Scolarisation

TVM : Télévision Malagasy

UNESCO : Unesco (l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

UNFPA : UNFPA (Agence des Nations Unies pour la Population)

UNFPA : UNFPA (Agence des Nations Unies pour la Population)

UNFPA : UNFPA (Agence des Nations Unies pour la Population)

WWF : Wild World Fund

AVANT-PROPOS

L'Etat réalisateur, représenté à la 4^e Conférence mondiale sur les femmes à Beijing (Chine) en Septembre 1995, relate dans le rapport ses réalisations, ses postures, qui il a rencontrées, ainsi que ses perspectives d'avenir, concernant les domaines clés du Programme d'action de Beijing.

Le présent document a été élaboré par des représentants de départements ministériels (OMS), d'associations féminines partenaires du Ministère de la

Présidence, de l'Institut national des techniciens issus des d'organisations non gouvernementales et de la Société civile et des

~ PREMIERE PARTIE ~

**Vue d'ensemble de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes
et la promotion de la femme.**

La communauté des femmes est au sein d'elles-mêmes une source de réflexion, tant sur le plan international, que régional.

Elles ont donc été invitées à participer à l'élaboration de la Conférence mondiale sur les femmes à Mexico en 1975, afin de débattre au cours de laquelle un document à éliminer l'inégalité entre les hommes et les femmes a été alors déclarée à Décennie des Nations Unies pour les Femmes.

Copenhague (Danemark) en 1980,

Sur le plan international, plus particulièrement, les Conférences mondiales sur la femme ont eu lieu, la première « promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ». Le premier Plan d'action mondial est élaboré pour aider les hommes et les femmes : les années 1976-1985, Nations Unies pour les Femmes ».

La Seconde Conférence mondiale qui s'est tenue en 1985 a analysé les progrès réalisés par les femmes au milieu de

- la Déclaration des Nations Unies
- la Déclaration de Beijing

ts pour la promotion de la femme et sa

participation au développement humain durable et "plus" plusieurs mesures, dans ce sens, en définissant la priorité de ses actions.

est décidé à mener à bien ses

- Lutte contre la pauvreté ; plus de 70% de la population malgache vit en dessous "au ng sur les 174 pays".
- Lutte contre l'insécurité et la pauvreté. Par ailleurs, Madagascar occupe le 116e rang mondial pour le revenu par habitant à 361 \$US (Rapport UNDP 1998)
- Bonne gouvernance et transparence
- Lutte contre le chômage, conditionné par la pauvreté
- Mission française d'Action Culturelle

Sur l'action de Beijing, le Gouvernement et la pauvreté, fixe ses priorités (Source et de l'Enfance - Direction Générale de la Condition Féminine 1998) comme soit :

Concernant les domaines prioritaires malgache, dans son souci primordial de la sécurité sociale, le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance et de la Famille - Direction

- la sécurité sociale
- les droits de la personne humaine
- la prise de décisions
- l'environnement
- les médias

Sur les efforts effectués vers la promotion de la femme, sur le plan national, il ressort que l'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme est une des priorités nationales. C'est ainsi que des écoles pour l'enseignement des Droits de l'Homme, ainsi que l'institution de bibliothèques de formation en Droit de l'Homme, la création de

l'école de la Magistrature qui

associations féminines dont 14 étaient se fixent comme objectifs principalement de faire connaître aux femmes leurs droits avec les responsabilités qui en découlent, de même que le grand nom

plan national de lutte contre l'adultére (DPLA) (Décret n° 95-009 du 9 Août 1995) qui prévoit, l'adultére de mariage conjugal. Si l'épouse francophone malgache (FMG). Par contre, l'adultére de la femme, considérée toujours comme

un délit de la législation, une loi a été promulguée en 1996, les sanctions infligées aux deux participants. L'homme n'était punissable que s'il a entretenu une concubine, il n'était puni que d'une amende de 18 000 francs malgaches (FMG). Par contre, l'adultére de la femme, considérée toujours comme

de 3 mois au moins et 2 ans au plus. Son complice pouvait être également puni du même temps d'emprisonnement et d'une amende de 18.000 à 360.000 FMG.

affirmer l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre sa

autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

l'application de la loi ci-dessus, dans la mesure où l'adultère de l'homme et de la femme, deux meurtres sanctionnés de la même manière, de même sur le meurtre commis par l'un ou

ou l'autre, le meurtre commis par le mari sur sa femme ainsi que sur le complice, en cas de mort dans le domicile conjugal est considéré comme excusable. Il n'en est plus de même.

Malgré toute sa bonne volonté cependant, le Gouvernement ne peut pas résigner un budget conséquent pour couvrir les besoins pour le développement. Il plaide donc auprès des institutions internationales pour continuer à lui venir en aide, qui ont déjà des projets en cours d'exécution et à initier de nouveaux projets divers domaines, y compris des projets et programmes d'alphabetisation.

Ont pris une part active à l'élaboration du présent Rapport.

L'application du Programme d'action de Beijing, les représentants des entités

l'Atelier National pour l'adoption du PNF et du PANPF , en Mars 1998 (ONG et Associations

Projets Femmes et pour le Droit des Sètes, Département de la Fonction publique, Comité National pour la Promotion Féminine , ainsi que les membres permanents du Comité National de suivi et d'évaluation des politiques publiques, les représentants des Comités nationaux de suivi et d'évaluation du Programme d'Action de Belfast .

UXIÈME PARTIE

ERES ET INSTITUTIONNELLES »

« MESURES

Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux qui garantissent l'application et le respect des principes de l'égalité entre les sexes dans l'exercice de leurs fonctions et procéder pour toute décision politique à l'intégration de l'égalité entre les sexes.

Initiative d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques et des programmes et projets d'intérêt général et prise de ces conséquences spécifiques.

Intégrer une dimension sexuelle dans tous les documents et procéder pour toutes décisions politiques à l'intégration de l'égalité entre les sexes.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

Préparer et diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les sexes et la participation et l'évaluation des femmes n'est pas pris en considération par la commission.

l'aide extérieure reçue par Madagascar a été estimée environ 298,5 Millions de dollars US en 1995 (selon le Rapport 1992-1995 sur la Coopération au Développement) et en constante diminution depuis 1991 où elle a été estimée à 382,5 Millions de dollars.

extérieure se répartit comme suit en 1995 :

- 107 Millions de dollars US
- 105 Millions de dollars US
- 71,6 Millions de dollars US

accord avec les institutions de Bretton Woods a influé sur le bilan des paiements.

Sur ce résultat en secteur social (coopération au développement, secours d'urgence) l'aide est passée de 72,6 Millions de dollars US en 1991, soit 19% de l'APD à 38,7% Millions de dollars US en 1995, soit 29,7% de l'APD. Cette tendance suit les recommandations de la CIPD qui demande une meilleure prise en compte du secteur social.

Part des Bailleurs internationaux de Madagascar en pourcentage total à partir de 1995 :

France	35,1%
IDA	24,0%
Japan	9,6%
Secteur social	5%
USA	5,3%
Fonds Européen de Développement	7,8%
PNUD	2%
RFA	2,4%
Chine	1,7%
Autres	4,9%
Total	100%

Le secteur social a été intégré au projet des institutions de Bretton Woods qui ont financé leur financement (37,3 Millions de dollars US en 1995).

Les dépenses de l'Etat sont principalement consacrées à l'économie.

	1997	1998	TOTAL
	DF	PI	
Défense générale	1467,7	224,8	1692,5
Sécurité publique	67,4	26,2	93,6
Intérieur	196,8	1232,9	1429,7
Énergie	174,1	335,0	509,1
Total	2799,0	1687,9	4486,9

(Sources : Etat des Finances 1997 / 1998, unité milliards de FMG)

DF : Dépenses de Fonctionnement

DI : Dépenses d'investissement

Du point de vue fonctionnement, la plus grosse part revient à l'administration générale et en matière d'investissements, les efforts sont concentrés sur l'économie (68% du total) et vers

• Insuffisance notoire des finances publiques (cf. solde net annuel des administrations publiques) : les ressources financières mises à la disposition jusqu'à même paralyser le fonctionnement des finances publiques précaires aggravées par l'extériorité excessive du secteur social (famme et petite fille), dans la mesure où il n'y a pas de centre précis de mesure ou la composante féminine sociale est allouée aux hommes, l'Homme, la Femme et la petite fille.

IV. Des Perspectives

Le résultat des plaidoyers au niveau international et régional, la prise de conscience des responsabilités et le développement du secteur social sont les moteurs de ces projets / programmes.

F (Plan Cadre des Nations Unies pour la période 1998-2003)

De croix des objectifs opérationnels de l'UNDP, autour depuis le système des Nations Unies va concentrer ses interventions en réponse aux priorités nationales et en rapport avec les recommandations des Conférences mondiales, procéde de la prise en compte de la déclaration de la Charte des Nations Unies pour l'Humanité. Le système des Nations Unies a relevé quelques défis du passé récent. Ces approches stratégiques doivent évidemment en matière de mise en place des conséquences recherchées, et ce, par le biais d'un (i) renforcement des capacités institutionnelles, (ii) l'établissement d'un cadre pour la mobilisation de la société civile, (V) une mobilisation dynamique, (vi) un nouveau style de communication, (vii) un programme et un résultat. Un plan de programmation et un budget orienté sur la poursuite du suivi et d'évaluation concertée des résultats. Le tableau en annexe II.1, le Plan cadre commun de l'assistance au développement

mandat du FNUAP a pour objectifs : les entités national à formuler des programmes et des plans opérationnels.

maternelle et infantile.

planification familiale.

rôle des femmes dans le processus de développement et avec les indicateurs démographiques aux fins de la

- b) Réduire le taux d
- c) Accroître les ser
- d) Améliorer la co
- e) renforcer la p

La composante genre est transversale à 12 projets notamment :

1. Projet MAG /93/02 intégration de l'éducation à la vie familiale dans le programme national du scoutisme
2. Projet MAG /93/P03 expansion de la méthode contraceptive NORPLANT
3. Projet MAG/93/P04 expansion de la SMI/PF
4. Projet MAG/93/P05 expansion de la SMI/PF du département santé de la SALRA

sition "difficile" (enfants

types, PAM,

termes de renforcement des

capacités productives et organisationnelles des groupes cibles notamment grâce à l'appui de la structuration, l'organisation et la formation de groupement de femmes, renforcement en caducité nationale)

Les contraintes :

l'inégalité dans les ressources disponibles

insuffisance de coordination,

de certains groupes d'enfants qui

services et bénéfices auxquels tous les

qui les affectent.

ou des personnes qui ont la charge de
fants vivant dans la rue et 600 enfants

00 \$)

enfant (17 500 \$)

accordée par le PIP et peut être des

iser l'action de prolongement et de

ation du Programme de Beijing.

suite aux engagements au programme de Beijing; ainsi la politique actuelle
cables et les contraintes qui entraînent
que des Femmes, à amener les décideurs,
ment sur les problèmes spécifiques de la

- Le programme d'action en faveur des enfant

ressources humaines

- Autres partenaires pour l'amélioration de la condition de

Femmes Mondiale, Côte d'Ivoire

Les acquis

Les programmes / projets ont eu un impact

sur les capacités productives et organisationnelles des groupes cibles notamment grâce à l'appui de la structuration, l'organisation et la formation de groupement de femmes, renforcement en caducité nationale)

L'objectif général du projet est d'améliorer

l'accès et l'adéquation des mesures de protection spéciales

enfants ont droit et tenter d'intervenir sur les circons

Projet 1 : Enfants en Situation Difficile (E

perte temporaire ou permanente de

l'enfant (procure l'accès, la santé, l'abri, détenus dans 2 provinces (152 499 \$))

- Inadéquation des lois et abus de droits

- Maltraitance- (78 300 \$)

- Travail des enfants (2 230 \$)

- Handicap de l'enfant- (24 300 \$)

- Plaidoyer pour la convention des droits

Gestion du budget (37 090 \$)

Projet 2 :

- support au programme 124 500\$

- frais d'assistance technique 124 500\$

- il y aura une contrepartie du Gou

ONG.

III. Structures et mécanisme mis en place pour la réalisation du Programme de Beijing

III.1. Rôle du Ministère de la Population

Le Gouvernement Malgache est fermement dédié

à l'échelle internationale notamment le Programme

vise à réduire d'ici la fin de la décennie

l'amélioration de la condition juridique et sociale

les contributeurs, le grand public a se pencher p

Tour de l'objectif, visant à favoriser la promotion socio-économique des femmes afin d'augmenter les revenus de la famille.

Cette politique est menée au nom du Gouvernement Malgache par le Ministère de la Population par le biais de la Direction Générale de la Femelle, de l'Enfant et de la Famille et sous le nom de la Femelle. Pour donner pleinement effet à cette politique, une réalisation technique de la Solidarité a été réalisée en 1993 par le Ministère de la Population et le Ministère de la Condition Féminine et de l'Enfance. Le rapport final a été rendu le 10 Août 1998 par le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

Le rapport final a été rendu le 10 Août 1998 par le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

Le rapport final a été rendu le 10 Août 1998 par le Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance.

(MPCFE)

Le MPCFE s'est doté de structures adéquates de la politique gouvernementale en matière

Il comprend :

II. Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est chargé de la coordination sociale avec trois Directrices techniques (Direction de la Population, Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation, Directrice des Structures de l'Enseignement des Adultes, Direction du Développement social, Direction Provinces Autochtones).

Le Secrétariat Général est chargé de la coordination sociale avec trois Directrices techniques (Direction de la Population, Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation, Directrice des Structures de l'Enseignement des Adultes, Direction du Développement social, Direction Provinces Autochtones).

V. Existence d'autres mécanismes provenant d'autres Conférences Internationales

Des programmes d'intérêt général qui constituent des plans d'actions nationales sur le genre, population, développement comme le PNP englobent à la fois l'homme, le femme, l'enfant et ont des répercussions sur les femmes et la petite fille; on ne saurait dissocier l'action ou les résultats obtenus en ce qui concerne le genre ou en donner des références exactes. La femme est un thème transversal qui existe dans tous les projets et qui est bénéficiaire des programmes menés par le Gouvernement; il est important de noter que ces programmes / projets constituent des mécanismes provenant d'autres Conférences Internationales.

Le Programme National de Population (PNP) a été mis en place en 1980.

A la suite de la crise économique

récommandations de la Conférence mondiale

sur l'interprétation des variables démographiques dans les plans et

formules d'une Politique Nationale de Population pour le Développement Social (PNPDES) suivant la LOI n° 90-030 du 19 décembre 1990.

Le Plan National de Population (1995) est la traduction opérationnelle du

PNPDES.

IV.1.Les domaines d'intervention sont les suivants :

- lever les obstacles d'ordre économique, social et politique qui empêchent la population d'être à la fois l'artisan et le bénéficiaire du développement
- réduire les niveaux de morbidités et de mortalités en particulier des mères et enfants
- réduire le niveau de fécondité afin de parvenir à des taux plus faibles d'accroissement de la population compatibles avec les objectifs économiques et sociaux de la Nation.

objectifs spécifiques du PNP sont les suivants :

- maîtriser les composantes de la croissance démographique en vue d'un développement durable
- assurer l'accès aux services sociaux des bases des populations urbaines et rurales
- assurer la protection des groupes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes handicapées et famille déshéritées)
- favoriser la participation communautaire et le dialogue sociale
- lutter contre la pauvreté

Le plan national de population et de développement (PNP) est un document de programmation et de planification à moyen et long terme qui définit les objectifs et les moyens de développement.

Le plan national de population et de développement (PNP) est un document de programmation et de planification à moyen et long terme qui définit les objectifs et les moyens de développement.

Des domaines

IV.2. Questions de genre.

Ces questions de genre ont été prises en compte dans la formulation de la PNPDDES et du PNP. L'effort d'intégrer à une manière effective. C'est ainsi que le Plan d'Action National pour la Promotion des Femmes (PANPF) a été élaboré aux plans sectoriel national et régional. Comme il a été souligné auparavant, la question Genre Population Développement relevait de la Direction Générale de la Femme de la Famille (DGF) qui était le principal organisme

-la révision des lois sur les conditions de la femme, vulgarisation et diffusion des informations juridiques. La comparaison entre les objectifs stratégiques du CIPD et ceux de la

survants sont précisés dans le PNP.

-Elargissement de l'accès aux services de santé

-Formation de la classe moyenne des agriculteurs

-Prévention

contre l'analphabétisme

-Promotion de l'éducation non classique

-Accès des jeunes aux emplois productifs

-Lutte contre la pauvreté (jeunes, femmes, handicapés)

Les perspectives :

- L'augmentation de l'aide internationale
- La mobilisation des ONG dans leur participation au PNP.

PNP

Participation dans l'implémentation de la loi et de la recherche

pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs à
par le BIT et l'IPEC- organisme gouvernementaux et ONG

IV.3. Programme

Madagascar
Projet MAG /98/MO/FR
baisseur de fonds : France

Madagascar a été

de l'Afrique francophone à s'engager dans une action d'envergure avec l'IPEC (Programme International pour l'abolition du travail des enfants) à Madagascar, signé en 1997 par le représentant de l'OLT, le Ministère de la Fonction Publique, du travail et des Lois

Le Gouvernement dans le travail des enfants à Madagascar. L'objectif final est la conception d'un plan national d'action contre le travail des enfants.

Dans une première phase, une première étude est réalisée par l'IPEC à pour but à long terme l'abolition du travail des enfants. L'arrêt immédiat de toutes formes de travail des enfants compromettre leur santé, leur sécurité et leur moralité, prostitution et les travaux des enfants vulnérables (en de

Des études des secteurs concernés (enquêtes, sondages) ont été effectuées sur le travail des enfants à Madagascar. C'est à la suite de ces études et enquête d'action sur le travail des enfants à Madagascar.

Un Comité directeur national (CDN) a été institué afin de superviser et de constituer de représentants

contribution à l'apport progressive du travail des enfants à Sahambavy (sur un total de 4.376 (phase 1) 3649\$ pour l'initiation des enfants travailleurs rivaux aux techniques agricoles modernes (projet pilote) ; 2757\$

- contribution à la lutte contre les formes extrêmes du travail des enfants dans la commune d'Ambodifobonara sous préfecture d'Ambilobe 5500\$

vail des
Eés acquis :

- Campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants ; Le problème du travail des enfants est un sujet qui n'a pas été abordé dans les programmes. Les résultats de ces campagnes doivent être intégrés dans les prochains programmes.
- Les décodeurs à intégrer ce

VOLET A « PAUVRETE »

Après plusieurs années d'application des mesures d'ajustement structurel et de mouvements socio-politiques, selon les seuils de pauvreté établis par les analyses sur le profil de pauvreté menées par la Banque Mondiale, qui se base sur les données de l'Enquête Permanente des Ménages (EPM) de l'Institut National de la Statistique INSTAT) de 1993, 70 pour cent des

selon le milieu d'résidence, 14 pour cent des pauvres vivent en milieu urbain et 86 en milieu en moyenne de 2,7 personnes. Le revenu moyen total des ménages extrêmement pauvres se + 4 ! 11 par habitant est de 230 \$ en 1997 contre 430 \$ en 1960. Selon le deuxième Rapport

4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté.

A.1.PROJETS SECTORIELS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

- Le projet PASAGE

Dès 1989, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement a mis en place le projet

PASAGE

Le programme PASAGE a été intégré dans l'ensemble des politiques sectorielles et régionales du pays.

- Le FID.

Le FID, qui a démarré en 1993, a inscrit ses activités dans le cadre d'un mécanisme global de lutte contre la pauvreté dans les zones touchées par la malnutrition. Un nouvel accord de crédit IDA portant sur 40 millions de \$ couvre la période de 1996-1999.

Initialement conçu comme un programme de sécurité alimentaire, ses objectifs principaux se résument à la création d'activités génératrices de revenus et l'amélioration du cadre de population des plus démunis. Son intervention est réalisée par l'intermédiaire d'un encadrement pour la mise en œuvre des projets émanant des demandes de diverses communautés villageoises, collectivités territoriales, groupements socio-professionnels, et institutions et crédits.

Participation à l'usine de sucre.

des collectivités locales. Cette approche n'appuie pas les besoins locaux et régional de développement pour la mise en œuvre d'actions touchant la gestion dispersées et réduit les impacts.

qui, parfois, ne peuvent remplir

l'expérience du FID. Ce système s'appuie sur les requêtes des groupes de développement pour la programmation d'actions touchant la gestion des ressources naturelles. Cela accroît les risques socio-économiques du projet.

Les interventions sont souvent confiées à des collectivités territoriales ou communautaires et peuvent être réalisées par des groupes de travail, des associations ou des coopératives. L'approche n'accorde pas de place à la gestion des communautés villageoises et au renforcement de leur participation. Le volet protection des équipements est faiblement pris en compte dans la programmation. Le volet financier, qui mécanisme financier ni de structures de suivi ne sont envisagés, et les collectivités à assurer convenablement cette fonction.

Le projet AGETIPA

un projet de Voiries Urbaines d'Antananarivo, opérationnel depuis

A l'origine,

1994 pour une durée de trois ans ayant pour but de démontrer l'efficacité et la faisabilité d'un système de maîtrise d'ouvrage délégué pour assurer la gestion et l'exécution des travaux de voiries.

En œuvre des programmes

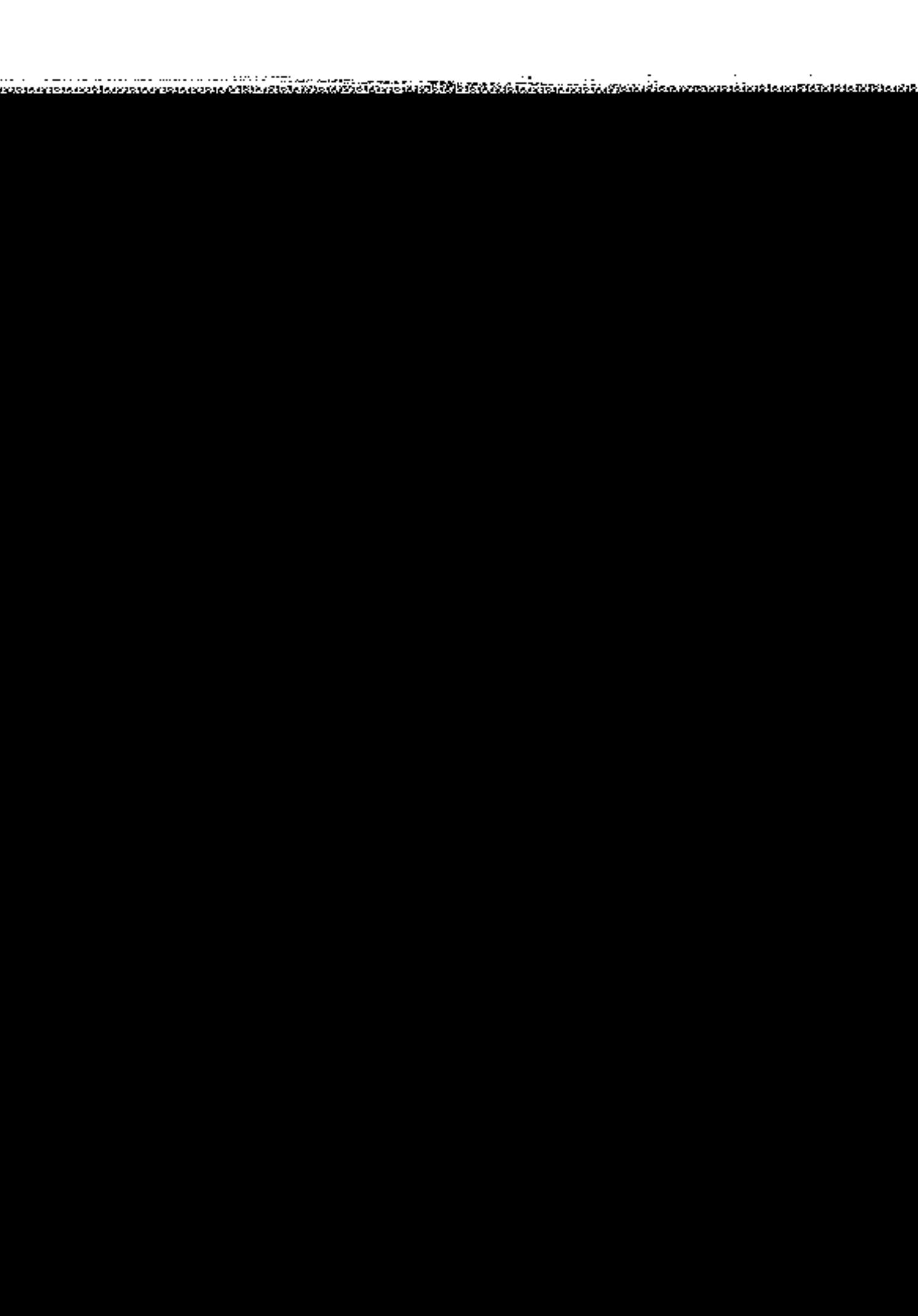
d'administration, créer des emplois et développer les PMB et les populations, de travaux pour les populations, améliorer les conditions

opérationnel depuis 1994, visant des impacts immédiats et durables.

Le projet AGETIPA

six ans travaillées, il a très peu rencontré des difficultés dans l'application de ce principe avec plusieurs trottoirs, 60 km de caniveaux et la réfection de 16 escaliers et 14 rues piétonnées. Deux rues ont été rétablies.

La réussite du système tient aux procédures de transparence de gestion des fonds et à la qualité d'exécution des travaux ayant des impacts visibles. Ce succès a poussé le Gouvernement à étendre



Les impacts les plus visibles de tous les projets engagés sont les emplois permanents et temporaires créés et les solutions d'urgence concernant la malnutrition ou les catastrophes naturelles. Cet aspect ne peut évidemment pas être mis en rapport avec l'asséoiration de la pauvreté. Aujourd'hui, tous les programmes s'inscrivent plus dans une stratégie de mesures au cas par cas, c'est à dire à des politiques macro-économiques (effets pervers du PAS, effets négatifs sur le secteur primaire, etc.) et à des stratégies de relance pour résoudre les problèmes d'asséoiration de la pauvreté.

Toutes les actions entreprises n'ont pas réussi à renverser la tendance de dégradation de la qualité des services sociaux et la baisse du niveau de vie des populations.

Certains projets réussissent à faire bouger la PME en milieu urbain, alors que la pauvreté touche le monde rural.

Pour tous les projets initialement axés sur les communautés de base dans la mise en œuvre, le renforcement d'organisation des investissements et leur valorisation n'ont pas été pris en compte. La pertinence des solutions apportées aux

en œuvre des investissements ne s'appuie pas sur une approche de programmation programmée locaux et régionaux.

Les principales contraintes qui empêchent la lutte contre la pauvreté sont : la faible croissance économique ; l'absence d'un secteur primaire et d'entreprise ; les difficultés d'accès à la terre ; l'absence d'un cadre appuyant le poids des coutumes et le comportement face à l'innovation ; le faible niveau d'équipement et de formation des jeunes ; le manque de données fiables et actualisées.

La principale institution chargée de la collecte et de l'analyse des données est l'Institut

Le débat des enjeux pour une politique de genre dans les programmes sectoriels et utilisée par les décideurs et les bénéficiaires et les décideurs ne sont pas vérifiées par sexe. Il n'y a pas d'approche systématique et les données ne disparaissent que de très rares occasions ou des femmes ou des hommes, que ce soit pour la formulation des politiques ou pour l'allocation. A ce sujet, il faut souligner l'importance de l'effort entrepris lors de l'Atlas National sur le Développement Humain qui utilise des indicateurs très simples entre l'autre, l'effacement de la différence, dégradation du tableau

Dr. M. fait faire des efforts adéquats sur l'élaboration de méthodes pour une meilleure intégration des relations de genre.

A.3. LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

En vue d'assurer une cohérence entre les principales orientations macro-économiques et sectorielles du DCPE et les impératifs de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a lancé un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLCP) et d'un Programme National subséquent (PNLCP).

La Cellule Technique Opérationnelle mise en place en septembre 1996 pour leur élaboration comprend deux dernières mises à jour : la présente document et la préparation d'un document relatif à la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Ce document relatif à la Stratégie est validé en juin 1997. La Stratégie est visionnelle. Elle pose l'homme au centre du développement.

Le PNLCP rentre dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNLCP , qui prend en compte les principes et la démarche du DHD.

L'objectif de développement du PNLCP vise, à court et moyen terme, la réduction de la pauvreté dans ses formes les plus extrêmes et à plus long terme son éradication et ce, en respectant les principes de la sécurité sociale et en assurant le respect des principes fondamentaux de développement humain durable.

Il priviliegié les populations les plus démunies dont les femmes du

marginalisant leur rôle économique et social dans la société.

Il reconit que "l'équité et la croissance doivent être équitable, émancipé, le

surre de bénéficiar de l'égalité des chances.

ite comme base de l'économie. Afin d'améliorer

en majorité à la nourriture" le Gouvernement a mis en place une

meilleure dans le cadre d'un programme

que les activités liées à la sécurité alimentaire.

Le sous-programme 1 place

l'accès des pauvres à constitués de

deux types de services de soins

National de Sécurité Alimentaire (

l'amélioration des services sociaux de base et de l'accès à l'eau.

l'amélioration du cadre et des conditions de vie est axée aux problèmes et aux réponses

concernant le sous-équipement, les infrastructures sanitaires, éducatives et sociochur-

- accès à l'eau.

La "mise en valeur des ressources bâtiiniques", l'accès aux services sociaux de ba-

se et la mise en valeur des ressources en eau dans la région du Grand Sud, identifiée comme la ré-

dont les femmes, aux crédits et à l'épargne et d'autre part, en ce qu'il institue des filets de sécurité.

Elaboré en avril 1998, il se situe comme une perspective à mettre en œuvre par le Ministère de l'Énergie et de l'Économie pour une période incertaine.

Un budget de 161 000 000 SDR est prévu pour la réalisation du projet Microfinancier.

Il complète les actions en cours dans le domaine de la micro-financement.

L'intervention des ONG locales et des bailleurs dans le domaine de la micro-financement a été importante depuis plusieurs années. Ces projets sont toujours opérationnels.

A.5.1. Les Réseaux financiers communautaires européens

Le Projet d'Assistance Technique en Finance Kurele (PATFR) de la Banque Mondiale :

La mise en œuvre a été assurée par l'Association de Développement du Mouvementiste d'Epargne et de crédit (ADMMEC). Ce projet a été prolongé jusqu'en décembre 1998, mais le succès de cette institution a été remis en cause.

Des séminaires de formation et de coordination ont été organisés sur le thème de la finance.

A.5.2. L'Union Européenne

L'Union Européenne a mis 14 milliards FMG à la disposition des programmes à titre de taux privilégié. 4 milliards ont été tirés de ce fond jusqu'à présent. Elle a aussi financé le lancement du programme ADEVA (Aide à la promotion des établissements de crédit), à FERT, à la CIDE, ainsi qu'à l'artisans. Ce dernier programme a établi un réseau de mutuelles de crédit, couvrant 300 000 personnes, 100 membres et 5 500 prêts.

Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutualiste (CECAM) a recouvert pour une valeur de 4 milliards. Vers fin 1997, les portefeuilles ne devraient doubler.

A.5.3. La Coopération internationale

La Coopération française est le principal bailleur à l'ODERI jusqu'à hauteur de 3,5 millions de FF. Le programme prendra fin vers mi-1999.

Association pour le Développement et le Financement (ADDF) a été créée en 1995 dont l'IREDEC. Le

Elle constitue une des parties d'un programme composé de trois partenaires : le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.

Depuis février 1997, WOCCU a établi 14 mutuelles d'épargne et de crédit et 6 associations d'épargne représentant un total de 1482 membres. Les prêts à recouvrir s'élèvent à 7,2 millions de francs malgaches. Ce programme n'a pas la même vision et force que FERT et DID. Ceci est dû à un financement incertain.

Le programme SIPEM constitue l'autre programme urbain avec ADEFI. Il est à présent une société à responsabilité limitée. SIPEM bénéficie du financement de l'ONG française SIDI.

Tous les prêts de IPEM sont débloqués par l'APEM, une ONG locale établie par le Groupeement des Entreprises Malgaches (GEM). Il met en œuvre un programme de crédit dans la région urbaine d'Antanaparivô. Ils ont actuellement 160 prêts actifs pour un million de francs malgaches.

SIPEM a aussi l'objectif de renforcer, améliorer et méthodologiquement et développer ses systèmes internes adéquats.

L'injection de capital de MicroStart renforce ses activités.

Quelques petites institutions commencent à développer des programmes

-les normes et attitudes sociales en la matière : selon une opinion répandue, le pouvoir d'engager

l'accès au crédit devrait être réservé aux hommes. Cela renvoie la référence des institutions financières à accorder des crédits aux hommes qu'à aux femmes, en raison des mêmes préjugés sexistes.

Les données recueillies auprès de la Banque BTM indiquent qu'en 1993, seulement

17,64% des bénéficiaires des crédits étaient des femmes contre 63,36% d'hommes. La Banque BTM, quant à elle, a accordé deux fois plus de crédits aux hommes qu'aux femmes. Les résultats de

et promouvoir la capacité intégrée de mobilisation des acteurs pour la préévaluation des actions de développement.

Il n'y a pas encore d'actions concrètes de mise en œuvre du PNP, en dehors des actions sectorielles menées hors de ce cadre.

L'inscription du PNP au PIP de 1998 est déjà réalisée. Une stratégie nationale d'IEC/Plaidoyer pour le PNP a été élaborée. La contrainte principale dans la mise en œuvre du PNP est liée au contexte socio-politique qui prévaut ces dernières années. Les remaniements et la mobilité du personnel ont allongé les délais de prise de décision par les hauts responsables.

Le Genre est transversale à la majorité des projets approuvés par le FNUAP et 4ème prioritaire. On peut citer le projet MAG/95/PO4 sur la mise en œuvre de population, le projet MAG/95/PO1 sur le 1^{er} projet Jeunes et Femmes, le projet MAG/97/PO2 sur la planification de la Santé au titre de la Population, le FNUAP MAG/97/PO3 sur la lutte contre la reproduction des éléments à N

Conférence de Beijing et au Programme du Gouvernement sur la Gouvernance et les politiques publiques d'octobre 1997, a pour objectifs généraux :

-de favoriser et d'encourager la pleine participation des femmes au processus de développement,

et notamment la renouvellement de l'autorité des femmes à tous les niveaux, et leur rôle prépondérant dans la promotion et l'éducation des femmes pour un développement durable.

D'autre part, l'objectif est de contribuer à l'atteinte d'un développement durable.

Par conséquent, les objectifs sont : l'accroissement de la population compatible avec la nation.

Population urbaine et rurale à leur contexte et en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, les filles et les enfants.

Deuxième objectif : de reconnaître les niveaux de mortalité et de taux de fécondité et de maternité afin de parvenir à une croissance démographique et sociale équilibrée.

Troisième objectif : de garantir l'accès aux services sociaux de base et assurer la protection des groupes vulnérables.

Quatrième objectif : de favoriser l'accès à l'information et à l'éducation des populations en vue d'une autonomie d'un individu dans la pleine exercice de sa liberté.

Cinquième objectif : de favoriser l'autonomie et d'empêcher la spirale descendante des ressources humaines.

Sixième objectif : de favoriser l'intégration de la condition féminine dans les organisations et les organismes de la Condition Féminine et de l'Enfance.

Septième objectif : de promouvoir l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Huitième objectif : de mettre en place de six ateliers régionaux au titre de promotion des Groupements d'intérêt économique et la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes en milieu rural et urbain et la création d'un espace métrique.

Ninquième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Dixième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

Onzième objectif : de favoriser l'autonomie et l'autodétermination des femmes et l'accès aux services de base.

- d'encourager l'élimination de la discrimination faite aux femmes,
- d'encourager et appuyer les politiques et les activités des partenaires de la Direction de la Femme aussi bien sur le plan national qu'international, qui leur permettent d'intégrer efficacement à leurs activités de développement les questions touchant les rôles masculins et féminins,
- de renforcer les capacités institutionnelles, à commencer par la Direction de la Femme et les partenaires, afin que les questions touchant les rôles masculins et féminins soient pleinement intégrées à ses politiques, programmes, projets et activités.
- d'aider les partenaires à exprimer leurs préoccupations relatives aux questions touchant les rôles masculins et féminins en matière de développement, au niveau local, que ce soit dans l'accès des femmes au crédit dans des conditions équitables, que pour les hommes en renforçant les institutions, un appui à la création d'entreprises, les mécanismes de crédit小额 et les formules non traditionnelles de crédit ainsi que de nouveaux rapports avec les institutions financières.

Ainsi, un Forum national sur la promotion des rôles et des fonctions en approche genre a été organisé à Yaoundé, le 17 octobre 1997, et ses résultats sont les suivants :

Une formation en plan d'affaires et en management a été organisée sous l'égide de la DFGF dans le cadre du Renforcement institutionnel en technologie en Afrique francophone (PRIMTAF).

A.6.3. L'intégration du concept Genre dans les programmes

La Constitution du 08/09/1998 dispose son article 3 que les nationaux sont égaux en droits et jouissent des mêmes libertés fondamentales sans discrimination fondée sur le sexe. Elle inscrit dans son Préambule la non-discrimination à l'égard des Femmes en tant que de son droit positif.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJS) a mis en place une Commission des Femmes et de l'Enfance (C.F.E.)

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJS) a mis en place une Commission des Femmes et de l'Enfance (C.F.E.)

Il est encore des problèmes. La loi sur la famille jouissent de droits différents dans certains domaines. L'individualisation de la personne (nom, nationalité) et les obligations entre parents (issance paternelle) et le révocation de la succession. La loi n° 68-012 du 04 juillet 1968 relative aux successions prévoit que les héritiers de sexe féminin de recevoir une somme d'argent sous forme d'une somme d'argent.

D'une disposition rayonne l'exploitation de l'ignorance. Le risque est d'autant plus grand que dans certaines régions, les femmes sont moins instruites que les hommes. Cela tenant compte du genre y sont soumis par les hommes. Les femmes ne bénéficient pas de la même éducation que les hommes. Cela est d'autant plus vrai dans les régions rurales où les femmes sont moins instruites que les hommes.

La Communication à entrepris une étude sur les femmes et l'impact des programmes nationaux diffusés à l'antenne pour constituer une banque de données. L'enquête est encore en cours.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a entrepris une étude sur les femmes et l'impact des programmes nationaux diffusés à l'antenne pour constituer une banque de données. L'enquête est encore en cours.

La mise en œuvre de la promotion de la Femme au sein du Ministère de la Culture se

Réf. Projet : MAF/97/001, par les méthodes de concertation et d'information

Réf. Projet : MAF/97/002, par les méthodes de concertation et d'information

au niveau du Ministère de l'Aménagement et du Territoire. Un projet de loi sur le statut de la femme et de l'enfant a été réalisé dans la région de Fianarantsoba et de Tolertiary.

Le projet AGERRR3 politique en matière de logement se traduisant par « un message » de

cela à cette échelle.

de façon à permettre à tout citoyen de disposer d'un logement. Ce projet Plan de l'Antanarivo a pour objectif la maîtrise de l'accès facile des territoires à la propriété.

POUR UN DED».

A.6.4 PROJECT « GOUVERNANCE ET POLITIQUES POUR UN DED» (PROJET MAG/97/001)

une contribution à la mise en place d'un système de bonne gouvernance visant le développement durable de la population malgache.

Un des objectifs cibles du programme consiste au renforcement de la capacité de la société civile dans ses fonctions d'animation civique et d'intermédiation en développant des approches participatives en vue de créer les meilleures conditions de promotion du DED.

Ministère du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance., à travers le PANPP.

La contribution du PNNDL à la réalisation du programme « COUVENTANAGE » vaut
8.283.000 USD

A.7.LES PROGRAMMES DES ASSOCIATIONS ET ONG

Les ONG de femmes jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la femme à Madagascar en faisant évoluer les mentalités à leur sujet, en permettant aux femmes de jouer un rôle plus important sur la scène publique comme sur la scène privée, en restant à l'écoute des femmes défavorisées, etc. En outre, elles sont arrivées à mobiliser l'opinion et l'administration pour qu'elles s'occupent de ces questions.

Elles sont de taille variable, et l'orientent

On estime qu'il existe plus de 200 ONG

- des actions renforcées pour l'application des droits de la femme, de la fillette et de la jeune fille,
- la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), des micro-projets, des petites et moyennes entreprises PME),
- l'autonomie fonctionnelle et la professionnalisation des associations et ONG/Femmes, et la promotion d'un partenariat véritable et efficace entre le comité et les pouvoirs publics, entre le comité et les partenaires bilatéraux/multilatéraux.

et développement pour la période 1993-1994. Ce rapport d'activités sur la période 1993-1994 fait état de réalisations concrétisées sous formes et dans et en dehors du comité au niveau national. Il met en évidence la sensibilisation et la formation des femmes historiques, anthropologiques, socio-culturelles sur la situation de la femme malgache au niveau national et régional. Il présente les perspectives économiques, jugées sous les différents angles, lors des dernières réunions. La sensibilisation des femmes à l'approche genre et le fonctionnement d'une cellule d'expertise en matière d'exploitation d'une banque de données « genre » sont également abordées. Les interventions et des recherches sur l'approche genre et la mise en développement ».

4.4. Sensibilisation et femme



Des séminaires régionaux ont été organisés

monde rural.

A.7.2.-L'ONG Confédération des Associations « Femmes (CAFED)

organisé par le

Elle a été créée le 10 janvier 1993 à la suite d'un colloque

Ministère de la Population en partenariat avec l'UNICEF. C'est la première ONG féminine du pays par ordre d'importance et compte 80 fédérations dans le pays.

Il existe 11 fédérations

gérée par des bénévoles. Elle œuvre pour l'intégration au processus de développement et pour les associations de femmes à vocation économique, de revenus et lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'une organisation féminine non-l'émancipation des femmes et son bien-être apporte un appui technique et institutionnel. Elle participe à la promotion des activités

et à la participation d'une manière spécifique à tout projet de développement basé sur l'approche genre.

La CAFED travaille en partenariat avec les opérateurs économiques, les organismes de développement, l'ONU, l'association Peuples Solidaires de Blois/France.

réalisations ont été

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, un nombre important de réalisations ont été

élevage de poules pondeuses à Antananarivo en partenariat avec l'association Peuples Solidaires de Blois, France.

promotion de l'artisanaat à Mahambo en 1994-1995 avec l'USAID, à Betondriana, à Bealanana, Mandiritsara en 1995-1996 avec la Fondation Friedrich Ebert, à Tolagnaro.

- Mise en place d'un centre de formation à Mahitsy à Madagascar en 1994-1997 avec CEDD/FED/FFET, création d'un établissement de mise en place d'un projet de micro-crédit pour la FED en 1995, création d'une usine d'huile artisanaale à Bettoka avec le FED en 1996, réhabilitation du marché de Vohemar avec le FID en 1998, culture maraîchère avec la Fédération de Mahitsy depuis 1997, promotion de foire nationale tous les ans depuis 1995, appui aux initiatives de quartiers avec le PAIQ en 1997-1998, création de centre de documentation et d'information en 1998, participation à la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire en novembre 1998 à Dresde, Allemagne, CAERD élue cotière interassociative de la Côte Sud, membre de l'assemblée générale du FID depuis octobre 1998, formation en gestion participative et appropriée pour les organisations d'auto-en Allemagne, formation en informatisation des zones rurales en Israël en avril 1999.

Des activités sont en cours de réalisation concernant la redynamisation du micro-crédit avec la BAD, la culture maraîchère à l'ambassade américaine!

La CAERD a également entrepris des formations

en gestion et comptabilité simplifiée,

en management et en informatique.

Elle a également participé à des réunions d'analyse, d'organisation de la base,

méthode participative des comités de pilotage,

en élaboration du projet de développement,

en internet, en documentation,

sur le rôle de la femme rurale,

sur le mouvement syndicaliste.

3.3.3. Association des Femmes Juristes pour la Primalité du Droit (AJPD)

L'Institut de la Condition Féminine (ICF) a créé en 1992 la AJPD pour objectifs la promotion des droits de la femme en tant que femme et en tant qu'être humain dans son entier et œuvre pour la primalité du droit.

diverses activités dans le domaine de la législation et du droit. Elle lutte à l'égard des femmes. Elle fournit une assistance juridique gratuite pour les associations de femmes par des conseils, à travers des éditions de guide et des séances.

Elle a également à des études de vulgarisation du droit en partenariat avec le Ministère

de la Prostitution et de la Condition Féminine et de la Justice, le Centre de la Justice et les Femmes, contre la discrimination contre les femmes

émissions de l'Al

ogie de la Mission française de coopération et au FNUAP les colloques internationaux.

MINISTÈRE DE LA POPULATION DE LA CONDITION FÉMININE ET DE L'ENFANCE

DGPEP/DCF-RAPPORT NATIONAL DE SUIVI SUR L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING 1995-1999

Elle est membre du Comité de suivi de la Conférence de Beijing ainsi que du Comité

CEDEW (comité de l'EXÉCUTION DE LA CONFÉRENCE DE BEIJING)

des féminines FIEVKRI au sein de la Fédération des

A.7.4. La Fédération d'Eglises (FFKM)

principale organisation féminine religieuse. Elle a été

communautaire, éducatif et social (enfants, jeunes filles,

ques de rééducation et d'apprentissage ont été créées.

de "sisal, du tapis," de la soie, "cuisine, puériculture"

coiffure).

éâche à ses conseillers familiaux par l'intermédiaire de

La FIEVKRI/FFKM représente à la Conférence de

Elle s'occupe surtout de mères, familles).

Dos centres chrétiens ou (cuisine, couture, broderie, crochets, diététique alimentaire, hygiène,

Elle soutient la cellule groupes de mères de familles.

Elle participe activement FIEVKRI dirige le Comité Natio

ppagnes de lutte contre la corruption. Un "membre" du

ri du Programme d'action de Beijing.

banam-behavy Malagasy (FFVM)

A.7.5. Le « Bankevity

associations féminines affiliées fait partie de première

présidente a fondé, en 1987, la

dans ses activités en faveur de la promotion de la femme dans la famille.

première association de blanchisserie à Madagascar, la « Banakavahana »

heureuse» (PISA).

Mukoloko ny keny ny

partie de ses associations affiliées, le FMRZ, le

- contribuer à toute activité ayant trait à l'éducation de l'enfant et à l'amélioration des conditions de vie de la famille ;
- faire participer pleinement la femme au développement de la région ;
- coopérer et entretenir de bonnes relations avec d'autres organisations poursuivant des buts similaires .

Les actions envisagées sont :

- sur le plan économique : améliorer les modes de production des richesses tels que la vanille , café , ...
- Volet Santé :
 - lutte contre les IST/SIDA
 - amélioration en eau potable

- Volet Education

- renforcement au système éducatif existant
 - diffusion de recettes culinaires (nutrition)

- Volet Environnement

- contribution à la préservation de l'environnement

- Volet Culture/Voisins

- renforcement des capacités et des aptitudes des groupes artistiques locaux

VOLET B

► L'EDUCATION-FORMATION DES FEMMES

Pendant de nombreuses décennies, l'enseignement prodigué aux femmes se constituait essentiellement de cours ménagers et de bonne conduite. Il fallait faire des jeunes filles malgaches, tant aux filles qu'aux garçons de profiter de ce processus. Mais le système n'a pas touché le pays depuis les années 1980. Il a souffert des restrictions imposées et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

La démocratisation de l'enseignement à partir de 1990

garçons de profiter de ce processus. Mais le système n'a pas touché le pays depuis les années 1980. Il a souffert des restrictions imposées et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Le programme d'actions de Beijing recommande de mettre en place des politiques pour l'élimination de l'analphabétisme féminin, l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique, et à l'éducation permanente.

Le programme d'actions de Beijing recommande de mettre en place des politiques pour l'élimination de l'analphabétisme féminin, l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique, et à l'éducation permanente.

Le programme d'actions de Beijing recommande de mettre en place des politiques pour l'élimination de l'analphabétisme féminin, l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique, et à l'éducation permanente.

Le programme d'actions de Beijing recommande de mettre en place des politiques pour l'élimination de l'analphabétisme féminin, l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique, et à l'éducation permanente.

ES ET DES FEMMES.

L'éducation formelle est celle prodiguée par les institutions officielles. C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles. C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles.

C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles. C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles.

C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles. C'est l'éducation formelle qui est prodiguée par les institutions officielles.

Notons également que la Constitution indépendamment de toutes discriminations notamment celles liées au sexe.

B.II. L'état des lieux

(Source : Un état des lieux U

I II III Il existe un système d'enseignement qui comprend les établissements d'enseignement secondaire (professionnel ou général), des établissements d'enseignement pédagogique, des établissements de formation spécialisée après le secondaire, des établissements d'enseignement supérieur, de grandes écoles et des universités.

La politique de l'enseignement correspond aux besoins de la société malgache.

Le pourcentage de l'intégration des femmes dans la formation professionnelle demeure relativement faible. Seules 10% de femmes déclarent avoir suivi une formation professionnelle.

Ensuite à peu près 5,1% des femmes travaillent 186 femmes dans l'industrie et les industries extractives, que ce soit dans le secteur public ou

privé. Dans les deux cas, les femmes sont d'une hiérarchie importante, moins les femmes sont majoritaires.

Le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de sensibiliser les parents, les enseignants et chefs d'établissement aux "problèmes spécifiques des filles", de favoriser l'insertion des mères célibataires (JCM), de réduire le taux d'analphabétisme féminin à 1% et de développer l'éducation à la vie familiale.

Répartition par sexe, niveau, secteur professionnel et enseignante

Du point de vue de l'organisation pédagogique, l'enseignement secondaire premier cycle compte 12,217 enseignants dont 39,2% de femmes pour le public.

L'enseignement professionnel

(Source : Plaidoyer -FNUAP 1997)

La Constitution malgache de 1998 souligne que la formation professionnelle doit contribuer à apporter des améliorations à l'enseignement par le Gouvernement, financé par la Banque Mondiale.

En 1995-96, le CRP a accueilli 12,217 élèves, dont 39,2% étaient des filles, soit 4,8% de l'effectif total. Les filles sont réparties en 9 spécialités différentes. Les filles composent 19,3% de l'effectif dans les formations techniques et 19,3% dans les formations administratives et commerciales. Le CRP 2 avait également établi au niveau de 8 centres.

En 1995-96, il a été recensé 384 établissements et centres de formation dont 1899 dont 1350 filles, soit 27,27%.

L'accès à toutes les spécialisations et types de formation dispensées dans les établissements et centres de formation est ouvert aux filles. L'effectif se répartit dans 3 secteurs, à savoir :

Secteur	Nombre d'élèves	Pourcentage
Services sociaux	2834	41,1%
Services industriels	1912	27,51%
Autres	4261	31,39%

Les enseignants sont répartis selon 17 spécialités à travers l'île. Les

enseignants sont également répartis dans 22 lycées techniques dont 11 sont financés par l'Etat, 10 par l'UNESCO et 1 par la Banque mondiale.

professionnel s'élève en 1997 à 5.666.450 francs, soit 7 fois moins que celui de l'enseignement secondaire et l'éducation de base.

En 1994-95, l'effectif des étudiants n'a cessé de hausser avec 21.907 inscrits.

L'Université

enseignants permanents de 29.811 francs pour une population étudiante de 47.771.

Le MINSUP en 1996 atteint 54 milliards, alors que pour le

Près du tiers est accapré par le volet social au détriment de la recherche et l'amélioration de la pratique de l'Etat à l'échelle.

de l'education technique - un apport spécifique devrait

être mené pour l'affectation des ressources pour rendre effective la politique éducative technique. Beaucoup d'activités de l'IEC doivent être intégrées au niveau de l'éducation des BESCU. Celles-ci doivent être plus autonomes par l'accroissement de leurs connaissances, de leur engagement.

aux assister le Gouvernement dans la réalisation de nombreux

Les organismes

Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle

Crédit 10.878.16.700.000 DTS et son financement

FAC/PNUD

le Programme National pour l'Education de l'UNICEF-UERP

le Programme scolaire EPS financé par l'INDE, le Crédit de Renforcement du Système Educatif BNP Paribas et la Banque Mondiale

Francese de Coopération

l'education finance par la BAD et l'OPOE, le Programme d'Education en matière de Population et Education à la Vie financé par le FNUAP

la Familliale (BFV)

l'education Nutridonne le finance par le PAM

entreprendre à Madagascar (EAM) financé par le BIT

CONDITION FORMELLE

habite toute personne âgée de 15 ans et plus sachant lire, écrire

Est considéré et compter

stiques disponibles sont celles du Recensement Général pour 1993 pour que un peu plus d'un malgache sur deux ne sait ni lire ni

Les seules données de l'Habitat (RGE)

ne touche plus les femmes que les hommes; mais quelque soit le rapport entre les deux sexes n'est pas important.

(31%)

% pour le
région de
le chiffre
UD sur la
ressenti à

2000.
les
es âgées
ceux per

alphabétisés, sont
humain durable, au
et IEC pour une
réau local, régional

LES FEMMES

s dans différentes
nt plus souvent les

uration,
erie,

udes scientifiques

s des personnels des

Le phénomène affecte plus le rural (61%) que le milieu et le f...
touche un peu plus les jeunes générations nées après 1970. Si v...
groupé âge de 25 à 29 ans : 40% pour le groupe d'âge de 10 à 14 ans.
Tolary, 8 personnes sur 10 ne savent ni lire ni écrire, alors que dan...
est de 3 seulement. Les données sont complétées par le rapport 1...
coopération du développement dans lequel le recul de la scolarisation...
travers l'évolution régressive de l'instruction et de l'alphabetisation.

au niveau national : 53% des femmes sont alphabétisées, contre 57%...
inégalités tendent toutefois à être plus marquées en zone rurale. Les je...
de moins de 30 ans montrent des taux d'alphabetisation nettement su...
hommes. Mais si l'âge, en lui-même, n'a pas d'importance, ...

Ce faible taux d'alphabetisation correspond au combat...
l'éducation étant l'une des conditions essentielles du développement...
plaidoyer en faveur d'un plus grand engagement du Gouvernement, ONG et groupes d'ac...
vire nationale.

BALLES MESURES PRISES EN MATIERE DE DOU

Des recherches sont consacrées aux idées transmises par les livres scolaires qui transmettent une image peu flatteuse des femmes et qui

Les livres scolaires publiés sont soumis à des contrôles dé schémas stéréotypés.

Le ministère de l'enseignement technique initial, les Jeunes, à l'Institut Professionnelle et à l'enseignement technique par :

l'ouverture de différentes spécialités de formation telles que l'hôtellerie, l'art décoratif, la sculpture, l'établissement de restaurants, l'appui technique et financier aux établissements privés de formation à la pâtisserie,

l'ouverture du Lycée Technique Professionnel.

Des directives sont publiées pour aider les lycéennes à choisir leur futur.

Plusieurs structures ont été créées : le centre de

Le cadrage macro-économique de la politique générale de l'enseignement technique et de

l'éducation primaire à Madagascar. Ainsi, le volume d'activités dans les deux dernières années a été multiplié par 1,3 fois subtilisé à la fin de l'année scolaire 1992-1993.

La forte majorité de filles de 10-14 ans (91%) sont inscrites dans les établissements primaires et secondaires, mais la sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur, particulièrement dans les plus élevés, retient l'attention depuis quelques années.

Les femmes à Madagascar sont moins nombreuses que les hommes à faire partie des personnes diplômées et augmentent leur nombre de centres d'enseignement. Les femmes sont des temples.

Le taux de scolarisation des filles est très faible et reste stable. Pour l'avenir, le programme de l'UNESCO pour l'éducation de la fille à Madagascar prévoit une augmentation du taux de scolarisation des filles.

La situation actuelle reflète l'effet d'un système éducatif qui a été mis en place pour l'éducation de la fille.

Pour l'avenir, le programme de l'UNESCO pour l'éducation de la fille à Madagascar prévoit une augmentation du taux de scolarisation des filles.

FILLE BIVALENT

Traditionnellement, la petite fille ne joue pas comme du petit garçon. Dans le cas de l'éducation de la fille à Madagascar, cette situation n'a pas été une des raisons fondamentales pour laquelle elle constitue un

problème. Cependant, dans les zones rurales, où la famille est une source de revenus pour suivre aux besoins de la famille, la petite fille est souvent placée comme domestique. L'inégale répartition des tâches domestiques

ne permet pas l'éducation de la fille à Madagascar. Cela aggrave quand l'appauvrissement d'argent, elles sont confrontées à la prostitution. En effet, l'appauvrissement précoce résulte du comportement sexuel des filles. Dans le Sud et le Nord-Ouest du pays, le comportement sexuel de sa fille est interdit à un père même les frères vis-à-vis de ses sœurs.

1. Les Objectifs Spécifiques de l'éducation de la fille

Pour des raisons culturelles, la scolarisation des filles n'a jamais été un problème à Madagascar; la venue de la famille, du point de vue sexe, elle situation résulte surtout du contexte socio-économique. Les familles ont de nombreux enfants et l'enseignement de leurs filles est de leur intérêt socio-économique.

(TSB) des filles est de 82,7% et 79% chez les garçons (Source EPM 1993). Femmes à Madagascar - Unicef - Miniseb - Octobre 1993.

Le taux net de scolarisation (TNS) sont respectivement de 49,2% et 45,6% au niveau primaire et des écarts ont tendance à se réduire au niveau supérieur tout en restant à l'avantage des filles.

Le système éducatif malgache est affecté par une série de difficultés telle que : des taux de scolarisation bas : le taux net de scolarisation dans le primaire est de 65% en 1995 et de 20,2% dans le premier cycle secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur il a été noté une baisse des effectifs de 4,7% sur la période 1990 à 1997.

Un des indicateurs souvent utilisé pour décrire l'état de la scolarisation actuelle, est le taux de scolarisation. Des écarts entre genres peuvent apparaître dans d'autres types d'investissement éducatifs (informels, professionnels). Les études sont malheureusement peu nombreuses sur ce sujet.

Dans l'ensemble, les filles affichent des taux de scolarisation légèrement supérieurs à ceux

des garçons. Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est de 82,7% alors que celui des garçons est de 79,7% chez les garçons. Pour ce qui est des taux nets, ils sont respectivement de 49,2% et 45,6% au primaire. Les écarts ont tendance à se réduire aux niveaux supérieurs tout en restant néanmoins au niveau du collège, le TBS des filles est en retrait par rapport au TBS des garçons, l'avantage des filles disparaît complètement.

En 1996/97, le taux de scolarisation des filles dans le secteur public est de 79,6% contre 77,4% pour les garçons. C'est dans le secteur privé que l'avantage des filles est le plus marqué. La différence des taux est très marquée et les taux de promotion des garçons sont supérieurs. Les taux les plus élevés se situent au niveau du passage de la classe des filles.

Les différents indicateurs calculés indiquent en général que les filles sont moins bien scolarisées que les garçons.

Les taux bruts d'admission ainsi les réalisations favorisent plutôt les garçons.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les taux de promotion.

considérée, les taux de transition sont presque les mêmes pour les filles et les garçons et ils sont, par ailleurs, plus élevés que dans le secteur public.

L'Enseignement Secondaire du Premier Cycle comprend quatre années d'étude à savoir la 6^e, la 5^e, la 4^e, la 3^e. L'analyse de la situation globale portera sur la situation des filles dans les effectifs scolarisés, et sur l'évolution des effectifs scolarisés, et sur l'évolution des effectifs de 1992/1993 à 1996/1997.

Il en ressort de l'étude effectuée par le MINESEB que , dans l'ensemble, les filles de l'Enseignement Public accèdent moins en classe de seconde que les garçons. Mais dans le secteur privé, ce sont les filles qui prennent le dessus -. Ces constats restent valables dans l'ensemble des zones urbaines et rurales (Source 41)

- En Primaire : 5 années d'étude effective (sans redoublement)
- En Secondaire Premier Cycle : 4 années d'étude
- En Secondaire du Deuxième Cycle*: 3 années d'étude

Les différents indicateurs indiquent en général que :

Les taux bruts d'admission ainsi que leur évolution favorisent

Les taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 14 ans sont moins scolarisées que les garçons. Au niveau des zones, les taux de scolarisation sont meilleurs pour les garçons que les filles ; en effet, près de la moitié des filles dans cette zone sont scolarisées alors que les garçons au niveau des taux

Les taux de rendement intérieur dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux

et réduisent les plus élevés des taux de scolarisation

- Réduction de 15% du taux d'analphabétisme féminin.
- Réduction de la distance entre le domicile familial et l'école, et mise en place des structures d'accueil
- Allègement des charges domestiques des filles
- Développement de l'éducation à la vie familiale
- Elimination des comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles
- Lutte contre le terrorisme sexuel et la drogue
- Assurance de la sécurité alimentaire des élèves (cantine)
- Accroissement de la participation future de la vulgarisation de ses droits auprès des décideurs et du public,

unes et inséparables, l'écriture, le jeu, la voix, la parole...
les à l'UFR de Paris, 37796, MHN 1211 02 Février 1996
Formation des jeunes filles

Demandez à votre bibliothécaire de renouveler cette empreinte pour les jeunes filles

VOLET C « SANTÉ »

- Élargir l'accès des femmes, tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés abordables et de bonne qualité ;
- Réduire d'au moins 50% d'ici l'an 2000 et encore de 50% pour l'an 2015 les taux de mortalité liés à la maternité ;
- Encourager les hommes et les femmes à assumer leur responsabilité dans leur vie sexuelle et dans la procréation ;
- Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation ;
- Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et évaluer la situation dans ce domaine.

L'objectif général du Ministère de la Santé est d'améliorer la vie de la femme.

Ceci provient de ce que, en réalité, le Gouvernement ne s'est réellement impliqué dans la

des activités de PF qu'à la suite de la promulgation de la loi sur la Politique de la Population (PNP) en 1990.

Il y a quelques années, les premières activités de PF ont été entreprises, dès 1967 par la Fianakaviana

(A), pionnière dans ce domaine, suivie à partir de 1985 par le Secteur public par le

et de renforcement d'un programme de Santé Maternelle et Infantile (SMI), fruit de

de risque pendant la grossesse. 50 sites de PF ont été implantés dans ce cadre.

En 1992, avec l'appui de plusieurs partenaires, la PF connaît un essor particulier. En

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de santé est à l'heure actuelle dans une phase de transition dans tous

les districts de province et de la formation des équipes de travail en cours.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

La mise en œuvre de la MSR a été effectuée par la réalisation d'une enquête d'évaluation des

besoins en MSR (maternité sans risque) dans un district de province en 1992.

Le secteur de la santé publique a été créé en 1992, soit un district par Province

ce qui sont 6 districts sanitaires, soit 1 district par Province

MS (SOE).

C.1.4-La PF occupe une place de choix, dans la PREVENTION DES GROSSESSES NON DESIREES ET DES AVORTEMENTS, qui nécessite, par ailleurs, une sensibilisation dans le milieu scolaire (IEC/Plaidoyer) et la distribution à base communautaires (DBC) de préservatifs.

C.1.5-La PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES IST/SIDA nécessitent la formation des médecins, des paramédicaux et d'autres entités, ainsi que la dotation de médicaments et formations sanitaires, afin d'assurer un accès efficace à un traitement. La distribution de préservatifs est aussi prévue.

C.1.6-Viennent au même rang des préoccupations des responsables DES CANCERS DES HOMMES, qui peuvent se faire au niveau de chaque thérapie de curité.

C.1.7-La RESPONSABILISATION DES HOMMES ET LEUR IMPLICATION DANS LA PF s'avèrent nécessaire. En effet, l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine

Le taux de la mortalité maternelle est de l'ordre de 488 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS 1997). À titre de comparaison, le taux de mortalité maternelle est de 1 à 10 pour 100 000 naissances dans les pays développés et de deux mille (2 000) décès pour 100 000



Mortalité infantile

Les établissements de santé gérés par l'administration sont principalement : les centres de santé de base (CSB) au niveau des arrondissements où sont offertes les prestations suivantes : PF, soins prénataux et soins à l'accouchement y compris l'allaitement maternel, soins aux nouveau-nés, vaccinations, soins nutritionnels, et aussi prévention des IST, les centres hospitaliers de district (CHD). Il existe aussi des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les Centres Hospitaliers de référence (CHR) qui assurent des soins de référence de formation initiale et continue, ainsi que des activités de recherche.

Le secteur parapublic se compose des services médicaux inter-entreprises qui assurent la prise en charge de la santé de leur personnel et de leurs familles (ex. : (OSTIE).

Par ailleurs, plusieurs sociétés ont leurs propres services sanitaires (ex : Banques, Air Madagascar, JIRAMA, etc...)

... et les hommes et les femmes sont également privilégiés en matière d'emploi, quel que soit le plan du recrutement, de la rémunération et de la carrière professionnelle.

Il n'existe pas d'interdiction légale dans la République de Madagascar qui empêche une personne dans son travail ou dans son emploi en raison de son sexe, son âge, sa religion, ses opinions, ses origines, ses convictions politiques ».

Toutefois, dans la réalité ce qui est écrit n'est pas toujours respecté, et des disparités apparaissent à tous les niveaux (recrutement, rémunération, condition de travail).

Voici la situation de l'emploi à Madagascar, selon l'EPM 1997 :

l'effectif total de la population ayant un emploi est estimé à 7 353 millions d'actifs soit une hausse de 16,8% par rapport à 1993, pour une population d'âge actif de 7 ans et plus au taux global de 49,2%, contre 47,4% en 1993. Les femmes sont évaluées à 10 457 millions (soit 58% d'hommes). Pratiquement toutes sont en milieu urbain : 72,9% contre 61,7%.

Cependant, la femme effectue la moitié de leur production agricole, n'est pas inclus ou il est « invisible ». n'étant pas comptabilisé dans la mobilité nationale

chacune des 12 domaines du Programme de Beijing "dans le présent rapport nous donnerons donc à un examen bref et rapide des réalisations par un exemple pris dans chacun des secteurs de l'économie, ceux-là qui touchent la grande majorité de la population".

La place

rappelant l'im

D.1. Secteur prioritaire : AGRICULTURE

Le Ministère de l'Agriculture s'est fixé comme principales attributions :

- « d'orienter, coordonner et mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'agriculture et de développement rural,

de contrôler l'exécution des stratégies et plans d'actions arrêtées pour assurer l'utilisation des ressources affectées par l'Etat dans le secteur des

milieu rural,

l'ouverture des travaux

Ainsi, ces objectifs globaux conse

- améliorer les conditions
- améliorer la productivité
- promouvoir une politique
- valoriser les ressources dispon
- protéger l'environnement

(Source : Ministère de l'Agric

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Ministère dispose en moyens humains de 4569 agents dont 885 femmes, et en moyen financiers de par le budget général de 13 222 754 000 Francs Malgaches (FMG) pour le fonctionnement et de 277 877 000 FMG pour le budget d'investissement (PIP).

L'exécution des activités se fait aussi bien au niveau central que dans les structures décentralisées dans les faritany (Provinces).

Les réalisations sont importantes par exemple dans le domaine de l'Agriculture pour l'amélioration de la production de riz particulièrement, le riz constituant la base de l'alimentation à Madagascar.

Pour l'accroissement de superficie en riziculture améliorée, les objectifs sont atteints à

100 2% en 1992, et ce pourcentage ne cesse d'augmenter depuis 1993.

Cette même remarque peut être faite au niveau des autres directions et services de l'Agriculture.

tion. produits avec les « tsema » ou marchés comme circuit self du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat).

importance. L'artisanat, malgré la très grande majorité de la population malgache des services et produits qu'il offre dans un pays en voie de développement, reste dans la majorité de l'industrie est encore loin de parvenir à satisfaire les besoins essentiels de la population aussi bien urbaine que rurale.

En milieu rural, l'artisanat domestique complète l'agriculture et la pêche. C'est une activité exercée par des non professionnels en vue d'une autoconsommation. Il s'agit d'activités artisanales diverses faites par femmes et des jeunes filles pour compléter le mariage (couture, confection, broderie, vannerie...).

Sur la base d'une durée moyenne de production artisanale domestique de 69 jours par an pour les femmes rurales qui sont environ 5 millions à Madagascar et en retenant 300 jours pour le calcul d'un emploi à temps plein, le résultat donne un million équivalents emplois à temps plein. Ce calcul pour les hommes indique que plus de 1 million équivalents emplois à temps plein résultent de l'activité artisanale domestique.

Il existe dans l'artisanat rural domestique dans l'artisanat comptent pour 60% de la population active urbaine totale malgache. En milieu urbain, les personnes occupées par l'existence de l'artisanat du secteur l'artisanat en milieu urbain est très importante car les femmes jouent un rôle dominant.

Tracé en terme de distribution de revenu, l'artisanat a un montant de 680 milliards de FGM/an à titre du PIB, en pourcentage (statistique du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat).

Les filières des métiers où les femmes sont très représentatives sont la vannerie, le tissage, la dentellerie, la bijouterie, la confection, la broderie, la couture, la broderie, la

L'artisanat favorise le bien être familial des malgaches à travers la participation active des femmes au sein de leur famille.

Sur les 400000 entreprises recensées au sein de la Direction Générale de l'Artisanat, 8 sont des associations constituées uniquement de femmes, 10 groupements sont des femmes, et 30% des bureaux sont des femmes aussi.

La Direction Générale de l'Artisanat est composée de 44 personnes dont 17 femmes.

• Directeur Général : 1 femme

- 1 Directeur
- 2 Chefs de service
- 13 Agents

Pour ce qui est de l'avenir, la Direction Générale de l'Artisanat, tout en intensifiant son programme de formation à l'intention des artisans des deux sexes, se propose :

1. de sensibiliser des groupements de femmes
2. de mettre en place des chambres des métiers
3. de délivrer des cartes d'artisans aux membres des chambres de métiers

D.2.3.4. Toujours dans ce secteur secondaire nous signalons brièvement l'existence de l'Association « Femmes Entrepreneurs de Madagascar » ou FEM qui est particulièrement dynamique et active. Un autre groupement « Femmes Entrepreneurs » s'est formé récemment, qui collabore en partenariat avec des groupements de femmes entrepreneurs de l'Océan Indien... 0880 88 8888 :.

Dans le secteur industriel, plus particulièrement selon l'enquête MADIO en 1997, le taux d'emploi féminin tend à régresser : 30% en 1997 contre 32% en 1996.

Par ailleurs, les femmes restent majoritaires dans les zones franches bien que leur taux de participation décroît sensiblement, 77% des emplois en 1995 contre 62% en 1996.

Au sein du secteur industriel toujours, en 1995, 16% des travailleurs salariés sont des femmes et parmi elles, 8% sont des cadres supérieurs.

D.3.Secteur Tertiaire : TOURISME

(Source : Ministère du Tourisme, 1998)

Le tourisme malgache occupe la 14^e place mondiale et le 2^e rang au niveau africain. Il est le deuxième secteur économique en importance après l'agriculture. Il contribue à hauteur de 10% au PIB national et emploie 150 000 personnes dont 214 hommes et 148 586 femmes. Il est le secteur le plus dynamique avec une croissance annuelle moyenne de 12% depuis 1990.

Pour la formation, le Ministère du Tourisme dispose d'un Institut National de Formation et de Formation Continue (INTH) qui a formé pendant l'année 1998/1999 1 133 personnes dont 523 hommes (48%) et 610 femmes (52%). Il s'agit de formation en alternance dans les domaines : Hôtellerie et Restauration, Ingénierie, Restaurant Bar, Production culinaire, Langues et culturelles.

Un projet de formation décentralisée est en cours, en faveur des opérateurs touristiques dans quatre zones : Mahajanga, Antsirabe, Fianarantsoa, Antsirabe. 343 femmes et hommes à ce jour ont bénéficié de cette formation.

Sur le personnel du Ministère du Tourisme, on compte 63 femmes (46,6%), dont 11 comme cadres.

Directeur général : 1 femme

5 Chefs de Service

19 Membres de Cabinet

Pour l'avenir, le Ministère du Tourisme envisage la mise en place d'un tourisme de proximité à l'intention de ceux qui habitent le pays, souhaiteraient aller d'une région à une autre.

Rapport à

Les prestations, dans ce cadre, seront alors plus simples et moins coûteuses que celles proposées actuellement pour les touristes venant de l'étranger.

D.4 - Pour les programmes et projets ayant trait aux domaines intéressants le programme d'action de Beijing (détails en annexe) et qui doivent aider la femme malgache à participer davantage au développement humain durable, concernant l'économie et l'emploi, nous citerons particulièrement et brièvement :

D.4.1. Le projet MAG 94/006 intitulé : « Promotion socio-économique de la femme nécessaire à l'exercice d'activités génératrices d'emploi pour la femme » par la fondation PNUD et le gouvernement malgache. D.4.2. Le projet MAG 97/003 intitulé "Consolidation et extension des activités d'éducation et d'appui à l'entrepreneuriat" de l'organisme de financement FNUAP.

Bien avant la Conférence de Beijing, citons :

- Le projet PNUD/BIT MAG 88/029 : Formation de 100 femmes par province avec création de 4 formations de 2500 femmes, et appui à 150 femmes dans le secteur (avec mise en place d'un système de crédit).
- Le projet FNUAP/BIT MAG 92/001 : Jeurs initiatives dans le secteur pour le renforcement durable des capacités financières de PME, pour le renforcement durable des capacités financières de PME appartenant et/ou dirigée par des femmes.
- Le projet FNUAP/PNUD MAG 93/001 : développement d'environ 1500 emplois dans le secteur de 5 années, avec une prop

action parallel au Projet d'appui aux micro-entreprises du Vakinankaratra, financement pour 650 micro-entreprises, avec octroi de 1000 crédits d'un montant supérieur à 2 milliards de FMG(Francs malagasy)

sur 51% de la population malgache, et de par l'es rôles multiples qu'elle joue
té (fille, épouse, mère, membre de la famille élargie, de la communauté,
raisana...) la femme participera valablement dans la lutte à mener contre la
s, des progrès sont faits en sa faveur sur d'autres plans, politiques, sociaux,
révu, d'ailleurs, par la Déclaration de Beijing.

Co
au sein de
fokontany
pauvreté et
culturels..

VOLUME I « DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE »

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour :

élargir les droits humains de l'homme pour protéger les droits fondamentaux des femmes par l'application explicative aux droits de la personne humaine en particulier de la Convention sur

les ins

de l'homme.

l'élimination de toutes les formes de discrimination en mat

ière des plus hautes normes internationales et régionales en matière de droits de l'homme et de l'enfant et de l'application des obligations internationales en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes constitutionnelles garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes législatives et réglementaires garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes réglementaires garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes réglementaires garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes réglementaires garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

l'adoption de normes réglementaires garantissant la loi

et l'application de la loi en matière de droits de l'homme et de l'enfant.

1.1 Les réalisations

Les réalisations portent sur la vulgarisation des textes traduits (CEDAW) en malgache en 5000 exemplaires dans les 6 provinces

- Vulgarisation des recommandations de Beijing traduits en 5000 exemplaires au niveau des 6 provinces et 90 l'ivondronana (régions) (cf indicateur de progrès en annexe. « Promotion de la femme, de la jeune fille et de la fillette»)

Afin de procéder à un suivi permanent sur l'application de tous les instruments relatifs aux

recommandations de Beijing, un service chargé de la diffusion et de la sensibilisation de l'application de la Convention de l'ONU sur les droits de l'homme et de l'enfant a été mis en place au sein de la Direction de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (DCEF).

Une commission regroupant les divers partenaires (représentants des départements, préfectorats, districts, communes, associations, organisations non gouvernementales, etc.) a été créée pour assurer la coordination et la promotion de la femme à l'échelle nationale et régionale conformément au CEDAW.

Une commission regroupant les divers partenaires (représentants des départements, préfectorats, districts, communes, associations, organisations non gouvernementales, etc.) a été créée pour assurer la coordination et la promotion de la femme à l'échelle nationale et régionale conformément au CEDAW.

1.2 Les obstacles socio-culturels

En fait, la discrimination entre l'homme et la femme provient principalement de l'obstination des hommes à faire de l'homme supérieur au

obstacles à l'éducation de la fille tiennent essentiellement à la place du sexe féminin et le société en général. (exécution des mariages précoce)

duction des femmes rurales qui constitue la majorité, s'ajoute à ; ces femmes subissent alors docilement les pratiques et coutumes de

se juridique réunissant des spécialistes et techniciens dans le domaine EDAW.

tions

du Gouvernement pour que les lois malgaches satisfassent aux moitiés en matière d'égalité homme

En Droit civil

partage des biens de la communauté, le kitay telo-an-dalana (2/3) au mari et 1/3 remplacé par le « zara mira » (partage par moitié)

adultère, l'adultère de la femme constituait toujours un délit, de même que le s par l'époux sur l'épouse ainsi que sur son complice était excusable – ce qui s pour l'adultère commis par le mari, qui n'était nonmissible que dans le cas où il,

marie et son complice n'étais pas excusables ; désormais ils encourrent les mêmes peines.

Au niveau du droit de la famille, notamment en matière de succession, le « conjoint survivant », la femme par exemple, ne vient qu'en 8ème position ayant l'Etat, toutes les autres classes passant avant elle (enfants, petits-enfants, père et mère, frères et sœurs, enfants des frères et sœurs, cousins germains et cousins germains). Ceci est corrige certes par le fait qu'en vertu es biens à sa femme (ou) principe du « last-manual » "le mari est selon sa propre volonté, libre de léguer ses biens à son mari ou à ses enfants". Les autorités politiques et administratives sont en cours pour éléver le rang de la femme dans l'ordre de succession.

Droit de Travail

Le Gouvernement malgache a également fait des efforts pour travailleur, ainsi que celles des entreprises.

On peut citer les réalisations suivantes :

- Mise en place des crèches dans les entreprises

- Mise en place de pouponnières dans les lieux de travail et hôpitaux avec comme label « amis des bébés » (financement UNICEF)
- Mise en place d'un comité consultatif pour l'amélioration de la sécurité et de l'environnement de travail
- Etude de la réactualisation des textes relatifs au Conseil Public
- Réforme du code de travail sur la médecine d'entreprise et le renforcement du travail libre le Conseil National de l'Emploi
- Le congé de maternité de la femme est de 42 jours avant l'accouchement (1 mois 12 jours) et 56 jours après l'accouchement. L'allaitement est autorisé jusqu'à 6 mois au moins sans dépasser 1 heure par jour.

Le Ministère de la Fonction Publique et des Lois Sociales fait en trois Conseil National de l'emploi (CNE) et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (employé-employeur et administration)

• Lutte contre l'insécurité au travail

• Les Contraintes:

- Obstacle
- Gel des fonctionnaires

Les perspectives :

res dû aux mesures d'ajustement structurel – Nombre insuffisant de fonctionnaires (120000 fonctionnaires) de l'insuffisance budgétaire, l'inspection de travail n'existe que dans une partie de l'État dans les autres régions

VOLET F « ENVIRONNEMENT »

Il est à noter que les femmes de l'île de Madagascar, de même que celles d'Afrique, plus particulièrement, sont les premières à ressentir les effets de la dégradation de l'environnement. Un séisme peut détruire la condition de l'eau, la désertification et les inondations ont des répercussions négatives sur la qualité de vie. Les femmes utilisent des moyens naturels de lutte contre les inondations ou toujours associées aux prises en charge de l'environnement, souvent, ont le droit de faire valoir leurs avis et leur avis sont pris en compte dans le développement durable, même si elles sont dans une situation précaire ou ayant un rapport "plus ou moins" avec l'environnement.

Le Programme d'action de Beijing recommande que des mesures soient prises pour assurer une participation active des femmes à tous les niveaux de la prise en charge de l'environnement, la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets de développement durable.

- Assurer une participation active des femmes à la prise en charge de l'environnement, notamment en ce qui concerne la planification, l'exécution et l'évaluation des projets de développement durable ;

- Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national et international pour assurer la participation des femmes à l'élaboration et à l'application des politiques et programmes de développement durable ;

La finalité de la Politique Nationale de l'Environnement (P.N.E), adoptée par le Gouvernement Malgache est de « réconcilier la population malgache avec son environnement ». Les objectifs majeurs sont de :

maines, notamment en renforçant la sensibilisation et la formation sur le thème « environnement » dans les programmes d'éducation et de formation et de recherche, en évitant tout démantèlement

Développer les ressources humaines et les capacités des populations, en particulier les femmes

Cette Politique Nationale de l'Environnement , pour être applicable, est traduit dans le cadre d'un Plan d'Action Environnement (PAE) qui est un plan à long terme, exécutable en 15 ans, depuis 1991.

Le PAE est ainsi subdivisé en trois programmes devant durer cinq (5) ans chacun :

- le Programme Environnemental 1 (PE1) (1991-1996)

- le Programme Environnemental 2 (PE2) (1997-2001)

- et le Programme Environnemental 3 ou PN3 (2002-2006)

Dans un premier temps, le Ministère de l'Environnement, sur son propre Programme environnemental (PE1), s'est attaché à mettre en place des bases institutionnelles, et à créer des cellules environnementales dans les différents ministères techniques.

Et à optimiser la gestion des ressources naturelles pour continuer à consolider les actions environnementales définies par ce PE2, le Ministère a mis en place des cellules environnementales dans les différents ministères techniques. Pour la mise en œuvre des actions environnementales, il a recouru à l'auto-financement. Les fonds de développement

La mise en œuvre de cette Politique Nationale de l'Environnement nécessite un cadre institutionnel comportant les entités suivantes :

- le Conseil National pour l'environnement,

l'Office National pour l'Environnement

ainsi que des Agences d'Exécution, et les opérateurs.

re dans les régions de
pier de conservation, de
partenariat et de coopéra-

• L'Organisme CONSERVATION INTERNATIONA
Fenerive-Est, d'Ambatondrazaka et de Majajanga,
développement intégré mis en place depuis Octobre 1995 et
travaillant avec 11 autres institutions nationales du pays dans
le cadre d'un partenariat CONSERVATION INTERNATIONA

Pourtant d'après les responsables du ministère de l'environnement, si seulement 25% des obstacles cités ci dessus pouvaient être levés, au niveau d'un village, il peut déjà y avoir, dans ce village un indice de développement.

Voici d'autres actions sur terrains soutenus par l'ONE

• Protection des plages et des côtes

• Projet Environnement Marin et Côtier(EMIC), port à Nosy Be et Tulcar

Mangondrano

Otant à la question « d'intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans toute leur politique et programme en faveur du développement durable », les diverses agences d'exécution ainsi que les opérateurs extérieurs au Ministère de l'environnement, mettent toujours dans leurs interventions sur place des projets à l'intention des femmes, tels que les cultures maraîchères, artisanat, le petit élevage, la construction de puits, l'adduction d'eau potable, l'alphabetisation, la recherche sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle (création d'Equipes féminines d'éducation nutritionnelle EEFN), la valorisation tamboalle ainsi que la valorisation et la transformation des produits locaux.

VOLET G

« LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES »

Il existe une particularité du Droit Malgache issu ou non de la tradition qui au cas où la femme batte peut utiliser son « droit de misintaka ». C'est le droit que la femme a de quitter le domicile conjugal dans les conditions prévues par la coutume pour des « motifs graves », par exemple : « je fais pour le man sur sa femme des violences et voies de fait », elle doit alors se réfugier chez ses parents ou chez des proches parents ; le mari doit alors procéder au « famodiana », terminant ou non le mariage selon laquelle il sollicite le retour de sa femme au domicile conjugal. Si l'époux accomplit ce commandement, le retour de cette dernière au domicile conjugal, dans le refus de la femme de rejoindre le domicile conjugal, peut être invoqué comme étant des motifs de divorce.

L'article 309 du Code Pénal Malgache prévoit la peine de 200 à 250 francs malgaches pour violence ou voie de fait etc... sera puni d'un emprisonnement de 3 à 5 ans et d'une amende de 25000 Frmg à 100 000 Frmg en cas d'incapacité de travail personnel de plus de 20 jours.

ord de l'enfant sont
ent les violences,
tes.

égard des enfants
nt également ces

ontesté par une
mari préfère le

Le mariage est une union entre deux familles et le fait pour le mari de battre sa femme devient une affaire de famille ; cette dernière sollicite alors la réintégration de la femme en son sein (écoutille du Sud Est)

Les études statistiques sur ces sortes de violence entre épouses sont quasi-inexistantes du fait que les statistiques judiciaires ou de Police recueillent coups et blessures et voies de fait concernant aussi bien les mineurs que les adultes.

Les cas concernant la maltraitance des Femmes et les violences qui leur sont faites échappent à l'identification et à la répression ; beaucoup de discrépances existent pour les raisons suivantes :

- S'il y a réellement violence et voie de fait sur l'épouse – ce qui n'est pas toujours le cas – la femme maltraitée docile et soumise ne peut pas dénoncer

pour l'adoption de la Convention Internationale sur l'abolition de la torture par le Gouvernement et sensibilise l'opinion publique sur l'abolition de la torture.....

sion des centres de rééducation dans les chefs
taires de rééducation, les mineurs sont détenus

Le Ministère de la Justice prospère
lieux de provincé, car là où il n'y a pas en
dans les quartiers des minors.

Fait des efforts considérables pour la mise en œuvre de la loi

Le Gouvernement Maluache a...
.....

1. L'article 330 nouveau, l'outrage public à la pudicité est punie d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 100.000 à 1 million de FMG, peine aggravée de 1 à 3 ans et d'une amende de 5 millions à 20 millions lorsque le délit a été commis en présence d'un mineur.

Attention à la pudicité consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un autre sexe ou d'une personne de l'autre sexe âgée de moins de 14 ans sera puni de 3 ans de prison et d'une amende de 5 millions à 20 millions lorsque le délit a été commis par une personne qui aura commis un acte de lèse-majesté ou de lèse-honneur ou de lèse-pudicité. Cet article protège la femme de l'homosexualité entre deux mineurs de moins de 21 ans et la personne de l'autre sexe avec impudique ou contre nature avec un individu mineur de moins de 15 ans. La personne qui aura commis un acte de lèse-majesté ou de lèse-honneur ou de lèse-pudicité sera puni d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 5 millions à 100 millions de FMG.

Le proxénète lequel sera puni d'emprisonnement de 5 mois à cinq ans (100 millions à 500 millions de FMG) ainsi que celui qui a pour finalité la justification de ressources fictives.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard des personnes en danger de prostitution.

4. La prostitution. L'article 334 bis (nouveau) prévoit les peines (5 ans à 10 ans d'emprisonnement et d'amende de 20 millions à cent millions de FMG) et ajoute :

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de ses fonctions à la lutte contre la prostitution et le maintien de l'ordre public.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard d'une personne qui a été incitée à se livrer à la prostitution, soit hors du territoire de la République.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

3. L'article 334 nouveau alinéa 1 ajoute de nouvelles délits punis de 6 mois d'emprisonnement à 2 ans et d'une amende de 5 millions à 100 millions de FMG (la peine est semblable pour tous les délits).

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Article 335 bis nouveau minuit de travaux forcés à temps et de 20 millions à 200 millions de FMG d'amende le proxénétisme en bande organisée et de travaux forcés à perpétrité lorsque le délit est commis en recourant à des tortures ou des actes de barbarie.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

La Section VI intitulée « Crimes et délits envers l'enfant (paragraphe 1er) du Code pénal

Article 336 bis nouveau minuit de travaux forcés à temps et de 20 millions à 200 millions de FMG d'amende le proxénétisme en bande organisée et de travaux forcés à perpétrité lorsque le délit est commis en recourant à des tortures ou des actes de barbarie.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

Le délit a été commis par un ou plusieurs personnes ou par un organisme qualifié à l'égard de plusieurs personnes.

ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine par un emprisonnement de 2 à 5 ans

par un mineur. L'infraction est punie d'un an de prison et d'une amende de 30 à cent millions de FMO d'amende lorsque ce message est suscep-

mineur.

Aucune circonstance atténuante ou sursis ne pourra être retenue sauf dans des cas de coupables comme auteurs coauteurs ou complice des crimes et délits prevus par les articles 346 et 347 du Code Pénal.

le parti auprès des différentes catégories d'électrices et développer la représentation des femmes dans le parti.

Actuellement, peu de femmes occupent un poste de haut rang dans les partis politiques.

Les hommes et les femmes sont également égaux en ce qui concerne le droit de voter et d'être élu.¹¹¹

En 1998, le droit de se porter candidat au niveau national fut octroyé par la Constitution malgache en son article 15 aux élections prévues par elle.¹¹²

Les femmes représentaient près de 3 000 candidates aux dernières élections législatives de 1998.

Les chiffres concernant la représentation des femmes dans l'administration locale sont peu nombreux. Néanmoins, la place des femmes a fortement progressé depuis les dernières élections municipales.

H.2.1 L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le grand nombre de femmes soient fonctionnaires, leur pourcentage des tâches administratives est supérieur à 50%.

Leur nomination aux tâches supérieures a doublé ces dernières années.

À la Présidence, la nomination d'une femme au poste de Directeur de cabinet:

Autres principales autorités par la Conférence de Beijing. Quelques femmes ont été nommées à la présidence de l'ONU (Yemen, Malte, Jordanie, Tunisie, etc.). Ces dernières ont également été nommées comme chargée le suivi du programme lutte contre la pauvreté et une autre responsable programme gouvernance.

Pour la première fois dans l'histoire, une femme est nommée Secrétaire Générale de l'ONU. Elle a été nommée par le Gouvernement qui a mis en place en 1998 la Commission nationale des droits de l'homme, principal organisme chargé de la promotion et du respect des droits de l'homme à Madagascar et qui a nommé une femme au poste de Secrétaire Général.

Le Ministre, le Directeur Général, le Directeur de la Famille et le Directeur de la Protection des droits des femmes sont tous des hommes.

Le titre des mesures prises pour promouvoir la condition féminine, le Directeur de la Protection des droits des femmes, le Directeur de la Famille et le Directeur de la Protection des droits des femmes. Ces mesures visent à faire commencer à réaliser un programme IEC pour la période 1996-2000 financé par l'UNICEF, dont les objectifs consistent à renforcer les obstacles à l'amélioration de la condition du statut social des femmes afin de leur garantir une meilleure participation à la vie nationale et à la décision.

Parmi les activités, citons :

me aupres des decideurs, apres le CEDAW et des résolutions de Beijing

du rapport de suivie des résolutions de Beijing

ts de la femme, dont la célébration de la Journée mondiale de la femme et de la Journée de la femme africaine

formation des cadres de l'ONU et de villageois de diverses communautés aux questions

de genre, alphabétisation de cent femmes de cinq villages,

mise en place d'activités génératrices de revenus dans dix villages.

de femmes est

ans les différentes

la justice depuis

féminé à sa tête

des femmes

constitue aussi une

augmenté mais les

ration des femmes

Au Ministère de la Justice, dans la fonction judiciaire

extrêmement élevée par rapport aux autres domaines de la vie publique

instances, la majorité des chefs de juridiction sont des femmes. Au

1993, la majorité des postes de direction est confiée à des femmes

Au Ministère de la Fonction Publique, la nomination en

constitue une innovation originale. Des postes de direction sont aussi

Au Ministère de la Santé, la nomination d'une femme à

originalité conforme aux objectifs stratégiques de Beijing.

Dans les forces de police, le nombre de femmes recrutées à

postes de responsabilité sont toujours réservés aux hommes.

Aucune mesure originale n'a été prise dans l'armée, puisque

n'est pas encore admise.

Le portefeuille des affaires

comme traduisant la place générale des femmes dans la fonction internationale. Une direction

générale et une direction sont confiées à des femmes au sein du même ministère.

Le statut diplomatique permet le mariage des hommes. Tous les chefs de mission sont des

hommes.

Cependant, les femmes magistrats sont envoyées pour ne pas être envoyées au Kosovo au titre de

Madagascar.

DE LA DROIT DES FEMMES ET DES ASSOCIATIONS

droit des femmes et des associations

au niveau international et régional

en politique intitulé « Femmes, Gouvernance et Développement »

quadriennal de mobilisation sociale et culturelle

Renforcement institutionnel

- la réalisation de recherches sur la situation de la femme malagasy dans la sphère politique,

la participation active au processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme national de renforcement de la gouvernance.

Sur le droit, la gouvernance, le management et la promotion des droits des femmes, l'identification systématique des vrais leaders en zones principales cibles des activités de formation, la collaboration avec les femmes élues aux diverses élections et avec les femmes candidates aux diverses instances parlementaires et administratives.

- la recherche d'outils techniques de monitoring à promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines politiques, administratifs et économiques.
- la mise en place et l'exploitation d'une banque de données à centre et de diffusion des informations relatives aux réalisations et perspectives du programme.

Le rapport annuel 1998 relative à ce plan fait état d'un certain nombre de réalisations :

27. En 1998 :
unes « Tatamo anie aho ka tatamô » sur quelques grandes figures féminines de toutes les ethnies et régions de Madagascar depuis

l'iso » voix de femme) en 1997,
Madagascar » dont la publication est prévue en 1999.

que sur les droits de la femme » par l'AFPD, membre du Comité

Ranontra par l'ONG

» par DRV.

sociétés, ONG, associations

nce, le droit de

lobal Women in

les sur la gouvernance et le DHD en septembre 1997

elles, études photographiques des localités d'Ampanihy, de Betarafra, membre de DRV,

de la brochure « guide juridique sur les élections législatives à

l'encadrement de la collaboration et de la coordination des actions et organismes spécialisés,

• poursuite des recherches dans le domaine du droit coutumier,

• ateliers, séminaires et séances de formation sur la politique, le management et la communication en politique : la politique et

Politics », à Jusaka, en mai

civile en mars 1998, journée d'évaluation des élections

creation d'un département civique et politique au sein de DRV

- et participation active à l'élaboration du SNLCP et du PNLC : suggestions et remarques au PNUD sur le premier draft en 1996, participation à l'atelier de validation, participation étroite avec l'équipe chargée de la version définitive.
- Appui technique à des candidatures indépendantes à miandahy, miambavy lors des élections législatives,
- Et diffusion du profil exemplaire d'un vrai leader en avril 1998.

L'Association AFIPD a participé à la Journée internationale de la femme en mars 1999, en organisant une émission télévisée organisée conjointement par le PNUD et le FNUAP sur le thème « La femme est-elle l'égale de l'homme à Madagascar ? ».

L'association a également participé à un atelier de formulation des composantes projets organisé par le FNUAP en avril 1999 intégrant le produit « statut valorisé de la femme » qui évalue les droits fondamentaux des femmes associées au travail dans le secteur formel et non formel. L'association a également des séances de vulgarisation des droits de la femme à la radio nationale de Madagascar durant l'année 1999. L'association a tenu et a participé à plusieurs séances de formation de femmes syndicalistes en mars 1999, à une séance de vulgarisation des droits de la femme à la radio nationale en avril 1999, à une séance de formation de femmes syndicalistes en septembre 1998 et à une séance en novembre 1998.

de documentation et d'information en janvier 1998.

NE DOMESTIQUE.

sent d'une assez grande autonomie en matière de gestion des revenus,

H.5.DANS LA

Les femmes sont surtout en milieu

des rôles familiaux à la suite de l'expansion populaire de la ville, entraînée par la poussée démographique et l'urbanisation. Les femmes sont dans ce cas confrontées à de nombreux obstacles dans leur recherche d'autonomie et de sécurité financière. Elles doivent faire face à des coûts d'opportunité et à des contraintes liées à leur rôle de mère et de femme.

Ceci les contraint à faire constamment des choix entre le court terme de leurs diverses activités.

tant à la formation et à l'éducation de leurs enfants que pour assurer la survie de leur famille. Les femmes sont toujours considérées comme étant responsables de la sécurité financière de la famille.

La surcharge du travail constitue un obstacle d'autant plus important que les femmes sont toujours considérées comme étant responsables de la sécurité financière de la famille.

VOLET I

LA SOCIÉTÉ

La société malgache est pratiquement divisée en deux : l'une que l'on peut qualifier de groupe moderne et urbain à droite, par sa formation intellectuelle, les modes de vie, langues, etc.). Ils y accèdent par des réseaux de communication développés et leurs univers professionnels ne font que favoriser des contacts en ce sens, marginalisant souvent les échanges avec le deuxième groupe dit traditionnel.

En effet, dans ce groupe à majorité paysanne, les traditions ancestrales sont vivaces dans les esprits et dans les rituels, favorisant heuristiques multiples et symbolisations non numérisées.

Ainsi également apparaît un groupe intermédiaire que l'on pourrait qualifier de neo-urbain, qui fait des échanges réguliers avec le groupe moderne et connaît des拜物教 et services avec le groupe rural.

Bien que les malgaches nient éthniques ont leurs spécificités propres.

Ce peut constituer un problème pour la coordination

L'existence de cette pluralité de l'IEC en général.

commande de

Le Programme d'actions de

et de mieux participer à la prise de décisions dans

Permettre aux femmes de mieux

participer à l'intermédiaire des médias et des nouvelles technologies de communication.

et de leur image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

SITUATION DES LIEUX

Au niveau institutionnel, avant 1998, il n'existe pas de politique nationale concrète et efficace en faveur des femmes, ce qui ne favorisait pas la synergie des efforts des différents partenaires pour l'efficacité des actions.

Il n'y a pas de système qui pourrait permettre l'utilisation adéquate de l'information disponible pour la prise de décisions. L'information sur les femmes est disponible et n'est pas

Il faut bien distinguer la participation des femmes dans l'industrie des médias malgaches et le portrait que celle-ci transmet.

Le journalisme est en pleine féminisation. Le nombre des femmes dans les médias

augmente et les femmes occupent de plus en plus de postes, mais rarement au sommet.

permis de marquer sa présence lors des différentes assises internationales. Elle peut apporter une contribution à l'intégration de la femme dans le développement incluse dans le DHD.

L'Unité de Formation et de recherche en Journalisme de l'Université d'Antananarivo retrouve ses lettres de noblesse en 1995. Ses activités consistent en des recherches à travers des descentes sur le terrain, en organisation d'ateliers sur le DHD et la bonne gouvernance et en la publication du magazine « REJO » qui traite de différents articles dont le bien-être familial, l'environnement, le MST/SIDA ou la communication en milieu rural.

La direction de la Radio nationale (RNM) est dirigée par sept responsables dont une seule femme. La RNM est le média le plus répandu car elle couvre la totalité du territoire. La grille de diffusion de la RNM montre que huit ministères - dont la santé, la justice et l'éducation - ont au moins une minute par semaine. Des émissions spécifiques aux femmes sont également prévues, dont l'émission hebdomadaire traitant de la femme, d'éducation et du développement. Cette émission à programme unique est diffusée par semaine pour la vulgarisation des droits

Satisfaire les besoins d'intérêt général constitue la principale vocation de la télévision publique (TVM) : éducation, information et divertissement. Ses actions sont limitées par sa faible couverture, mais les émissions diffusées lui confèrent un pouvoir d'influence important. Les émissions traitant de la femme sont quasi nulles, celles ayant trait à la famille sont quasi nulles.

Depuis 1995 a été créée l'association des radios indépendantes (ARDL) qui défend les intérêts de l'audiovisuel privé. Toutes les stations privées sont destinées aux trois catégories d'auditeurs. Au niveau régional, la collaboration entre elles œuvre pour le bien-être familial et œuvre dans le secteur de l'information et gratuit.

Lors des campagnes télévisées, les femmes ont été sous-représentées dans les campagnes

Depuis 1998, on essaie de corriger les différences entre hommes et femmes en augmentant le nombre de femmes invitées par la radiodiffusion et l'écart.

Les Agences de presse opérant à Madagascar sont très peu nombreuses. Les deux plus importantes sont REUTERS, Agence France Presse (AFP) et le quotidien MADAGASCAR. La situation de la femme dans la presse malgache est difficile. Les femmes sont sous-représentées dans les équipes de rédaction et de direction. Elles sont souvent assignées à des tâches de secrétariat ou de soutien administratif. Elles sont également sous-représentées dans les postes de responsabilité.

La violence est un thème rarement traité.

Dans la publicité, les schémas concernant les femmes sont très stéréotypés. Elles sont représentées comme dépendantes, inefficaces, émoticentielles, etc. La publicité laisse entendre que les femmes n'ont pas de rôle actif dans la société.

Selon le Guide de la communication et des médias, il existe 10 agences de production et 32 agences de communication et de publicité.

L'agence qui émerge du lot reste Horizons Communication. Relevons les thèmes relatifs à la famille , à la planification familiale pour le compte du FNUAP, à l'épargne et au crédit qui est un projet femme pour le compte du BIT (vidéos sur les femmes leaders et le crédit alloué aux femmes) en 1997. La société emploie 20 personnes et parmi les 7 cadres, 4 sont des femmes.

1.2.LES MESURES PRISES

Depuis la réorganisation du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance par Décret du 19 août 1998, le cabinet du ministre compte un attaché de presse.

La Direction de la condition féminine a été élevée en direction indépendante depuis 1996, ne dépendant plus de la direction générale sur le plan budgétaire. Elle se compose d'un service de...
...marchés audio-visuels
puisque elle ne disposait,
...de la "tête" de la condition féminine a été
modifiées. Les moyens de la Condition féminine sont cependant
par exemple, que d'un budget de fonctionnement de 15 millions
Un bulletin sur la situation et les droits de la femme est

tions également l'initiative du PNUD et du FNUAP qui a organisé avec la chaîne de MATV un débat télévisé sur les droits de la femme en mars 1999.

l'absence de stratégie nationale d'IEC tend à limiter l'impact des différentes activités.

Le nombre de moyens de communication avec les femmes reste limité. Les médias ne sont pas utilisés de manière adéquate. Les émissions ne sont pas diffusées aux heures où les femmes sont disponibles et leur contenu ne concerne pas toujours toutes les questions qui les intéressent.

Les femmes occupent des postes/relais comme ceux des vulgarisateurs agricoles et animateurs d'alphabetisation sont trop peu nombreuses, ce qui limite la sensibilisation des communautés locales.

Les messages importants sur l'élimination des inégalités liées au genre ne sont pas dans le cadre des activités d'IEC, notamment la responsabilisation des femmes de l'accès des femmes aux ressources et au pouvoir politique, l'estime des filles, le renforcement des lois sur l'exploitation sexuelle des femmes, l'harmonisation des rôles productifs, reproductifs et communautaires des hommes et des femmes, le partage équitable des responsabilités et des tâches familiales et communautaires entre les hommes et les femmes, le renforcement des connaissances sur les politiques et les droits et responsabilités politiques et économiques des femmes, la participation des femmes à tous les niveaux du processus politique et une intégration plus complète de l'IEC en vue de les libérer des stéréotypes sexistes.

Les femmes sont sous-représentées dans les équipes d'animateurs de communication.

Plusieurs recommandations peuvent être faites pour améliorer la sensibilisation pratiquement des communautés et des femmes. L'amélioration de l'estime des filles, les politiques pour les femmes et les hommes, les normes domestiques et culturelles doivent être renforcées et l'encouragement à l'éducation et à la formation des femmes.

Conclusion

*La détermination du Gouvernement malawien à mener des
mesures pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes
aux fins de réaliser les différentes recommandations, issues des
Conventions Internationales relatives aux droits de la personne
notamment de la Convention sur l'Élimination de toutes les
formes de Discrimination à l'égard des Femmes est suivie.*



*Depuis la tenue de la Conférence de Beijing à ce jour, de
remarquables avancées en matière de promotion féminine sont
perceptibles à tous les niveaux : local, régional et national, et dans tous
les domaines.*

*Dans cette conférence réunie récemment au niveau régional que nous avons
pu voir, au cours d'une décennie, les problèmes causés à l'inégalité entre l'homme et la
femme seront de moins en moins vécus comme un problème
des seules femmes et tous les hommes devront faire leur part.
Cela suppose également que toutes les personnes
obstacles actuellement identifiés auront été
complètement éliminés.*

Nous nous sommes mis sur la bonne voie.

LISTE DES TABLEAUX

N° TAB/FAN	INTITULÉ
01	Taux de promotion dans l'enseignement primaire public par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
02	Taux de promotion dans l'enseignement primaire privé basé sur la zone et par sexe - (1995/96-1996/97)
03	Repartition des effectifs de l'enseignement primaire dans le premier cycle par zones et par sexe en 1995/96
04	Repartition des proportions des filles et des garçons de l'enseignement secondaire du second cycle par secteur d'activité et par sexe (1993/1994-1998/1997)
05	Repartition des élèves de l'enseignement technique public en 1993/1994 et 1994/1995 par sexe
06	Effectif des élèves de l'enseignement technique public (1993/1994-1995/1996) par sexe
07 et 08	Taux d'alphabétisation selon le sexe et la zone
1C	Tableau récapitulatif des taux de transition et de l'efficacité des enseignements
1D	Repartition des personnes actives et auxiliaires dans les ménages
1E	Taux d'activité des personnes mariées
1F	Taux de scolarisation par sexe et par âge en 1993/1994
1G	Taux de promotion dans l'enseignement primaire public par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
1H	Taux de promotion dans l'enseignement primaire privé par zone et par sexe (1995/96-1996/97)
1I	Repartition par zone des taux de transition dans le primaire

I. DOMAINE : POPULATION ET TAUX DE FECONDITE.

• Taille de la population

- Masculine :	6.155. 000
- Féminine :	6.266. 000
- Total :	12.421. 000

• Population urbaine : 2.786. 000
soit (22,4%)

• Population rurale : 9.635. 000
soit (77,6%)

• Population par groupe d'âge (pour cent) :



(Source :)

population de 12,2 millions d'habitants contre 7,6 millions d'habitants en 1975, annuel moyen de 2,8% avec un fort taux de natalité dans le

total, soit un niveau

de 98 hommes pour

100 femmes.

La proportion des

Selon le dernier recensement de 1993, Madagascar compte 12,2 millions d'habitants contre 7,6 millions d'habitants en 1975, annuel moyen de 2,8% avec un fort taux de natalité dans le

jeunes moins de 20 ans représente 56% de la population totale

totale, soit un niveau

de 98 hommes pour

100 femmes.

La population urbaine ne représente que 21% de la po

lenteur à la moyenne générale de l'Afrique. Le taux de nasci

to de 30,5 pour 1000 donne à Madagascar une place au 100e rang mondial.

Plateaux (29% à Antananarivo et 21% à Mananjary). (Source :)

Plus des trois-quarts (77%) de la population vivent en milieu rural, tandis qu

Urban 48% habitent dans les grands centres urbains.

La population croît un peu moins rapidement que de temps à autre

soit 2,8% annuellement.

Le taux de mortalité

est également élevé

et inégalement répartie : les zones de fort peuplement (40 hab/km²)

comme les îles Comores et l'île de Madagascar sont situées

à faible densité de population (15 hab/km²)

partie Ouest

et très faible densité de population (5 hab/km²)

partie Est.

La pyramide des âges de la population malgache est

la population. En effet, il existe deux types de pyramides

avec une base large et des côtes en pente qui reflètent le

effet, un peu moins de la moitié de la population (45%) a moins

de 15 ans.

Il y a beaucoup

en milieu rural et

urbain. (Source :)

La pyramide du milieu rural se distingue de celle du milieu urbain par la présence d'un groupe d'âge de 15 à 64 ans plus jeune que dans la population urbaine, avec une base large et des côtes en pente qui reflètent le fait que, dans le milieu rural, la population de 15 à 64 ans est plus importante que dans le milieu urbain.

¹ Population de M/carr : Min. du Budget des Fin., et du Plan, Min/Santé et Pop. MEN (Dé

² PNUD : Programme du Gouvernement Malagasy - Juil. 98

³ INSTAT : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1993

CHAPITRE 2 : DÉMOGRAPHIE

• Population totale : 12 330 000 dont :

- 6 113 000 hommes
- 6 220 000 femmes, soit 50,4% de la population totale.

142 000 personnes vivent dans les centres urbains, soit 1,5%, 30% des Hauts Plateaux et 22% du Sud.

• plus de 55% ont moins de 20 ans
• plus de 60 ans. (Source*)

démographique :

Entre les derniers mois précédant le Recensement (1993), il a été enregistré 1 026 naissances. Il y aurait ainsi un peu plus d'une naissance par minute.

La fécondité malgache devrait être de 6,7 enfants au cours de sa période de procréation presque six enfants.

La procréation future va connaître une baisse.

Le taux de fécondité est précoce à Madagascar, en effet, 19 naissances sur 1000 cours de l'année surviennent chez les femmes de 15 à 19 ans, au contraire de 15 pour cent des adolescentes (15 à 19 ans) qui ont accouché au cours des derniers mois. (Source*)

II - Taux de fécondité

La fécondité varie fortement selon le milieu, la province de résidence et l'instruction des femmes.

En milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants contre 6,7 pour les femmes du milieu rural.

Il existe également une différence entre les femmes ayant obtenu un niveau de formation assez élevé (plus de 9 ans) et celles qui n'ont pas atteint le niveau secondaire ou primaire.

Ensuite, les femmes malgaches donneront naissance, en moyenne, à 6,0 enfants durant leur vie. Ces dernières années, cette fécondité a peu changé ces dernières années.

La synthèse de fécondité (ISF), varie fortement selon le milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants dans la Province du Nord (6,2 pour celles des femmes vivant dans la Province du Sud).



Au cours des derniers mois, il y a eu quelques 542 naissances.

La femme

Sachant que la femme malgache sera remplacée par deux autres, la fécondité sera encore plus grande ampleur.

Le taux de fécondité est précoce à Madagascar, en effet, 19 naissances sur 1000 cours de l'année surviennent chez les femmes de 15 à 19 ans, au contraire de 15 pour cent des adolescentes (15 à 19 ans) qui ont accouché au cours des derniers mois. (Source*)

III - Taux de fécondité

La fécondité varie fortement selon le milieu, la province de résidence et l'instruction des femmes.

En milieu urbain, les femmes donnent naissance, en moyenne, à 4,2 enfants contre 6,7 pour les femmes du milieu rural.

Niveau et tendances

Avec les niveaux actuels moyen, à 6,0 enfants durant leur vie, et se caractérise par une

La fécondité exprimée par milieu et la province de résidence (4,2 enfants contre 6,7 pour les enfants par femme) est beaucoup plus élevée dans le Sud (6,9 enfants).

Fécondité des adolescentes :

Au moment de l'enquête (1993), 36 % des adolescentes (femmes de 15 à 19 ans) avaient déjà eu, au moins, un enfant ou étaient enceintes pour la première fois. A 18 ans, plus d'une femme sur deux (56%) a déjà commencé sa vie de reproduction. L'âge médian à la première naissance est de 19,5 ans.

Préférences en matière de fécondité

Près d'amies (enfants actuels) n'ont eu 33% jusqu'à ce jour et le plus d'entre elles (32%) souhaitent espacer leurs naissances, c'est à dire veulent attendre au moins deux ans avant d'avoir un autre enfant. Si elles n'ont pas d'enfant manifestent la désir de donner naissance à un autre enfant. Si elles ont déjà six enfants et plus

pour l'ensemble des femmes est de 5,3, et 18% déclaré par les

Le nombre idé

familles en union est

II. DOMAINE : EGALITE DES SEXES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Garçons dans l'Enseignement Primaire

■ ■ ■ ■ ■ Comparaison des taux de scolarisation des garçons
■ ■ ■ ■ ■ en 1994 - 1995

... par Zone et par Sexe (1995/96) à ...

Taux de Promotion dans l'Enseignement Primaire

19

TABLEAU N° 1

Filles	Ensemble
Population	102,200
Scolarisation	102,900

Garçons
Population
Taux brut (Source ^a)

TABLEAU N° 2

8 ^{ème} - 7 ^{ème}	9 ^{ème} - 8 ^{ème}
0	0
URBAIN	63,81
RURAL	44,21
MOYENNE	45,91

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}	10 ^{ème} - 9 ^{ème}	9 ^{ème} - 8 ^{ème}	8 ^{ème} - 7 ^{ème}
F	69,1	66,71	72,31	54,81
P	54,81	58,0	57,0	55,7
M	53,1	41,9	46,4	50,2
A	54,2	42,9	41,8	41,8

(Source^b)

Repartition des effectifs de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle par Zone et par Sexe en 1995/1996

TABLEAU N° 3

	11 ^{ème} - 10 ^{ème}	10 ^{ème} - 9 ^{ème}	9 ^{ème} - 8 ^{ème}	8 ^{ème} - 7 ^{ème}
F	67,8	75,2	83,41	85,9
P	56,6	57,9	75,5	79,01
M	59,0	61,7	67,6	86,9

(Source^c)

^a - Direction de la Planification - Annuaire statistique commenté 94/95 - Version provisoire (Afriva = MEN/DPE, Projet UNICEF / MEB)

^b - Un état de Lieux UNICEF/MINESEB 98

^c - Un état de Lieux UNICEF/MINESEB 98

TABLEAU N°4

	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		
	G	F	G	F	G	F	G
URBAIN	5151	5157	4802	4915	4175	4370	4064
RURAL	15695	14248	11574	11125	8835	8589	8311

Effectif des deux sexes : 8.299.743

Homme : 4.404.087

Féminin

Classification selon l'âge et le sexe

Taux

20-24	25-29	30-34	35-39
55,6	57,8	54,7	54,3
53,2	51,3	46,5	46,3
54,3	54,9	50,6	50,3

TABLEAU N°7

	10-14	15-19
Masculin	39,0	
Féminin	41,6	
Total	40,3	

TABLEAU N° 8

III -DOMAINE : SANTE

par sondage. Elle a été exécutée par la Direction de la Demographie et des Statistiques de l'Institut National de la Statistique. L'EDS a été financée par l'USAID, le FNUAP, et

l'UNICEF.

Actuellement la femme Malgache devrait avoir sa vie féconde.

Le taux de mortalité infantile est de 93 pour mille et

plus de six entrants par femme à 5,9 ce qui indique

le niveau de la mortalité est assez élevé mais le niveau de la mortalité est assez bas.

La mortalité infantile reste toujours très élevée à Madagascar. Cependant, elle a connu une baisse très importante au cours des quinze dernières années.

Entre 1970 et 1990, la mortalité infantile a baissé de 30%. Au cours de cette période, la plus forte baisse ayant eu lieu dans les années 80, 1000 enfants sur 1000 nés vivants sont décédés avant l'âge d'un an, soit 1 000 enfants survivant à leur anniversaire. 70 sont décédés avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Globalement, sur 1000 enfants nés vivants, 100 sont décédés avant leur cinquième anniversaire.

La mortalité infantile est beaucoup plus faible en milieu urbain (78 pour mille) qu'en milieu rural (105 pour mille). Les enfants dont la mère est sans instruction courent un risque de mourir avant l'âge d'un an (94 pour mille) de 22% plus élevé que ceux dont la mère a un niveau primaire (102 pour mille) et près de deux fois plus élevé que ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (64 pour mille).

Ce sont les enfants dont la mère est âgée de 20-29 ans qui courent le risque de mourir avant l'âge d'un an (94 pour mille). En comparaison, les enfants nés de mères de moins de 20 ans y sont 1,3 fois plus exposés (119 pour mille) et ceux nés d'une mère de 30 à 39 ans (141 pour mille) y sont 1,5 fois plus exposés. De plus, les enfants nés dans des villages (inférieurs à deux ans) sont associés à une mortalité infantile (153 pour mille) deux fois plus élevée que celle des enfants nés dans les villes (75 pour mille). L'intervalle est de 4 ans ou plus (47 pour mille).

(Source : EDS / 97)

L'UNICEF a identifié en 1994, un taux de mortalité infantile juvénile (moins de 5 ans) de 162 pour mille. Les causes principales sont la malnutrition protéino-énergétique, les diarrhéiques. La mortalité infantile (moins de 5 ans) à Madagascar est élevée au monde avec 162 pour mille.

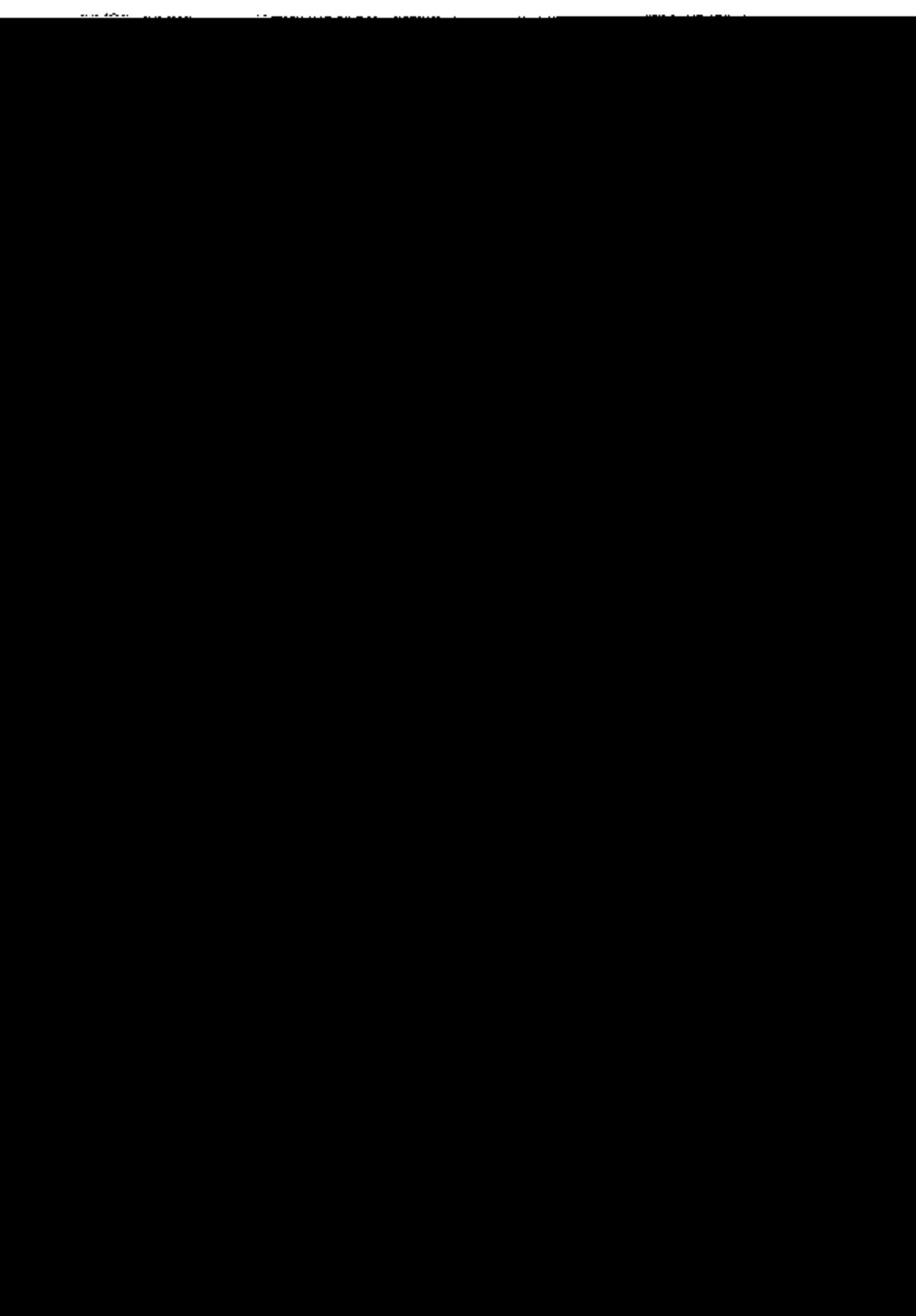
(Source : EDS / 97)

Le taux de mortalité infantile à Madagascar pour la période 1990-1997, parmi les 15-49 ans, près d'un tiers (31%) sont morts dans les premiers mois de leur vie. L'estime à 162 pour mille est due à l'accouchement ou à ses suites. Pour la même période, le taux de mortalité maternelle à Madagascar est estimé à 150 pour mille.

ce nombre d'habitants, 120.000 naissances surviennent avec un risque de mortalité pour femme de 23 naissances sur les âges de procréation. (Source : UNICEF)

Le taux de mortalité infantile est estimé à 110 pour mille naissances vivantes par l'UNICEF à l'identique en 1994.

43,3	Taux de natalité pour femme
15,3	Taux de mortalité pour femme
02,8%	Taux d'accroissement naturel
93,0%	Taux de mortalité infantile
44,6%	Taux de mortalité juvénile



Au cours de l'ENDS, on a demandé aussi à toutes les femmes si elles avaient entendu parler

de l'EDS pour cent des femmes ont déclaré avoir entendu parler de cette épidémie et environ 10% des femmes déclarent avoir le SIDA.

La faiblesse de l'information et de capacité en matière d'IEC ainsi que la non utilisation des maladies sexuellement transmissibles risquent de voir la pandémie se répandre dans les zones rurales.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SANTE MATERNELLE INFANTILE

TABLEAU N° 10

ZONES RURALES	ZONES URBAINES
<ul style="list-style-type: none">70% des femmes n'ont pas accès à un service de santé maternelle et infantile.30% seulement en ont accèsseulement 11.9% des femmes utilisent une suffisance des services communautaires agrante en milieu rural	<ul style="list-style-type: none">la population féminine urbaine a accès aux services de santé infantile représente 20.7%les femmes urbaines ont accès aux services de santé

(Source)

En termes de pauvreté, les femmes malgaches chefs de ménages sont dans une situation relativement meilleure que celles d'autres groupes sociaux. Toutefois, si on tient compte de l'EPM, elles ne sont pas plus pauvres que les autres catégories. Mais bien qu'en elle-même, la proportion de ménages pauvres dirigés par des femmes n'indique pas une tendance particulière, une analyse plus fine montre que 50% de ces ménages sont très pauvres.

Les et ceux
vers les ménages pauvres....

10% d'entre elles soient
milieu rural (80%), leur
Sud (77%) puis au Sud-
ouest (46% des femmes).
Par contre, la pauvreté
est.

Si la comparaison entre les proportions de ménages pauvres dirigés par des femmes et celles dirigées par des hommes n'est pas suffisante pour évaluer la solidarité entre parents et amis qui est à l'origine d'importants trésoriers dirigés par des femmes.

Les femmes pauvres présentent plusieurs caractéristiques

elles sont généralement divorcées, séparées, ou veuves ; la plupart sont actives, surtout dans l'agriculture, dans l'incapacité de travailler ; les femmes pauvres et très pauvres résident surtout dans le Sud-Est et au Haut Plateau ; les pauvres touchent surtout les femmes qui n'ont pas de diplôme et sont très pauvres et 27% des femmes pauvres ne sont jamais allées à l'école ; moins de 1% des femmes ayant un niveau universitaire

Répartition des ménages par province

TABLEAU N°

Groupe Socio-économique

		URBAIN	RURAL
80,15	AGRICULTEURS ET ASSIMILÉS	39,94	90,76
6,27	NON AGRICULTEURS	16,17	3,14
9,63	SALARIES	33,32	6,66
	AUTRES	8,67	2,44
100,00	TOTAL	100,00	100,00

(Source²²)

Les enfants et les activités économiques

Le Gouvernement malgache, avec l'appui du BFI a manifesté la volonté de lutter contre le travail des enfants, notamment en élaborant un "plan national d'action contre le travail des enfants".

A l'heure actuelle, la question du travail infantile n'a pas posé de problème dans ce contexte social à Madagascar. Étant donné le faible taux d'industrialisation et d'ouverture mondiale du pays, il ne peut pas être considéré comme un véritable problème. La puissance du Nord. Pourtant, le travail des enfants n'en pose pas moins un problème réel. En effet, il questionne la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres lois, puisque cela signifie qu'un certain nombre de producteurs enfreint la législation du travail. A plus long terme, il affecte le développement, dans la mesure où il obéit à l'accumulation du capital humain dans (niveau d'éducation, accidents du travail et problème de santé), gage d'un taux de croissance soutenu.

²² - EPM - Démographie - Education - Santé - Habitat : 93

Les taux d'activités des enfants : En 1993 /94 , sur les 2 602 000 enfants malgache âgés de 7

à 14 ans, 784 000 exerçaient un emploi quelconque une année antérieure et en 1993/94, 704 000 étaient actifs. Si l'on prend en compte l'ensemble de l'année scolaire (1992/93), le nombre d'enfants actifs atteint 878 000, dont 490 000 garçons et 388 000 filles. Si l'on prend en compte une période plus longue, soit l'année antérieure à celle de l'enquête (1996), le nombre d'enfants actifs atteint 878 000, dont 490 000 garçons et 388 000 filles. Il est probable que 10% d'entre eux ne sont pas en mesure d'exercer un emploi, ce seraient alors 800 000 enfants scolarisés et il apparaît évident que la grande majorité ce qu'à temps partiel.

Globalement, le taux d'activité des enfants est de 30,3%. Ce taux varient selon la résidence : enfin, parmi les autres facteurs influant sur le travail des enfants, il faut mentionner la position du chef de ménage.

Taux d'activité des enfants par lieu de résidence et type de ménages

TABLEAU N° 12

Lieu de résidence	Type de ménages (en fonction de l'emploi du chef de ménage)								
	GCI	CUS	Brun	Grande famille	Individuel	Ensemble	Public Urbain		
7-9 ans	9,0	3,7	14,0	20,4	21,8	18,1	4,4	3,0	7,3
10-11 ans	12,5	4,5	16,7	20,4	22,4	19,1	5,6	3,7	11,1
12-13 ans	17,5	6,3	21,7	25,0	27,3	24,1	7,1	5,0	14,3
14 ans	23,8	17,1	30,0	35,7	34,3	30,7	10,1	27,1	34,0
Total 7-14 ans	17,5	6,3	21,7	25,0	27,3	24,1	7,1	5,0	14,3
15 ans et plus	70,2	65,1	76,2	84,7	84,7	84,7	89,1	82,2	82,2

(Source :²³)

V- DOMAINE : EDUCATION

Dans la plupart des pays en développement, les femmes présentent les taux d'alphabétisation systématiquement inférieurs à ceux des hommes. A Madagascar, compte tenu des difficultés dans le scolarisement entre les sexes, on observe - on ne prend pas en compte l'écart - deux définitions ont été retenues :

La première définition (« stricte ») considère comme alphabète toute personne qui peut lire sans aucune difficulté, écrire et compter. La deuxième définition (« large ») considère que l'alphabétisation englobe dans le terme d'alphabète l'ensemble des personnes qui déclarent se débrouiller en lecture, et qui maîtrise l'écrit et le calcul. On parle alors de « au sens large ».

La première définition (taux d'alphabétisme « au sens strict » ou taux « au sens large ») le taux est respectivement de 48,5% et de 55,5%. Les taux sont plus élevés en milieu urbain que rural (une trentaine de points relativement moins nombreuses à posséder l'usage de la lecture, de l'écrit et du calcul, et toutefois pas fortement lesées dans l'ensemble. L'absence de sexe n'est pas prédisposée de ce résultat. Au niveau national 53% des femmes sont alphabétisées (« au sens strict »), contre 57% des hommes. Les inégalités tendant toutefois à s'atténuer au fil du temps, les écarts en défaveur des femmes pour finir par jouer en leur faveur. Les jeunes femmes, âgées de moins de trente ans aujourd'hui, ont atteint des taux d'alphabétisation légèrement supérieurs à ceux en milieu urbain, comme en milieu rural.

Alphabétisation par tranches d'âges et milieu

Moyenne	Rural			Total		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
79,2	72,2	25,1	42,4	35,6	31,6	50,1
84,2	77,8	33,5	50,6	43,9	39,6	57,6
79,3	75,2	45,5	51,4	47,8	49,0	57,9
82,7	79,2	53,7	57,6	55,2	56,7	63,5
						59,5

la deuxième définition des personnes âgées et le calcul. On parle

Selon que l'on prend la première (taux d'alphabétisme « au sens strict ») ou la deuxième (taux d'alphabétisme « au sens large ») le taux est respectivement de 48,5% et de 55,5%. Les taux sont plus élevés en milieu urbain que rural (une trentaine de points relativement moins nombreuses à posséder l'usage de la lecture, de l'écrit et du calcul, et toutefois pas fortement lesées dans l'ensemble. L'absence de sexe n'est pas prédisposée de ce résultat. Au niveau national 53% des femmes sont alphabétisées (« au sens strict »), contre 57% des hommes. Les inégalités tendant toutefois à s'atténuer au fil du temps, les écarts en défaveur des femmes pour finir par jouer en leur faveur. Les jeunes femmes, âgées de moins de trente ans aujourd'hui, ont atteint des taux d'alphabétisation légèrement supérieurs à ceux en milieu urbain, comme en milieu rural.

TABLEAU N°13

Tranche d'âge	Général
15 - 19	...
Strict	...
Large	...
20 - 29	...
Strict	...
Large	...

(Source²⁴)

Il y a toujours plus d'analphabètes chez les femmes que chez hommes, 5% des hommes contre 56,5% des femmes. Plus inquiétant que cet état d'analphabétisme chez les hommes et chez les femmes, et le fait que l'analphabétisme ait augmenté depuis les 20 dernières années, comme le montre le

tableau ci-dessous.

TABLEAU N°16

Total	Groupe		Total	Groupe		Total	Groupe		Total	TBS	Primaire
	Fille	Garçon		Fille	Garçon		Fille	Garçon			
123,9	129,3	70,6	75,2	72,9	79,9	82,7	81,2	84,7	81,2	75,3	Primair
56,7	60,7	40,1	42,4	31,1	23,5	20,9	22,2	21,1	20,9	20,7	Collège
40,3	39,2	4,9	3,8	4,4	11,3	11,5	11,4	11,5	11,4	11,4	Lycée
9,1	10,2	0,4	0,8	0,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	Supérieur
77,5	40,4	4,8	42,5	45,6	49,2	47,8	48,1	48,1	48,1	48,1	TNS
26,6	23,5	12,1	15,8	13,5	15,1	14,0	10,7	10,7	10,7	10,7	Primaire
17,5	2,1	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	Collège
17,0	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Lycée
		Supérieur		3,8	3,2	3,4	0,1	0,5	0,3	0,3	1,01

(Source²⁴)Taux de promotion

Au cours de l'année 1996/97, dans le secteur public, les filles ont tendance à mieux réussir que les garçons dans tous les cycles scolaires. Dans le secteur privé, le taux de promotion des filles est légèrement supérieur au taux de promotion des garçons de la classe de 10 ème. Les taux les plus élevés se situent au niveau supérieur pour les filles.

Les taux de promotion sont plus élevés que ceux du public, à l'exception de la classe de 10 ème dans le secteur privé, où les taux de promotion sont plus élevés que ceux du public, à l'exception de la classe de 10 ème.

Primaire Publique par zone et par sexe
(1996/97)Taux de Promotion dans l'Enseignement

TABLEAU N°17

- 9ème		9ème - 8ème		8ème - 7ème	
F	G	F	G	F	G
54,6	42,9	47,6	51,3	51,9	45,1
77,2	54,8	59,6	53,0	50,5	40,3

	11ème - 10ème	
Total	G	F
Total	45,1	40,3
11ème	38,3	30,9

Le rapport entre les effectifs scolarisés dans un cycle et appartenant à la tranche d'âge de ce cycle et l'ensemble des effectifs de cette tranche d'âge.

Le TNS est le rapport entre les effectifs scolarisés dans un cycle et appartenant à la tranche d'âge de ce cycle, et l'ensemble des effectifs de cette tranche d'âge.

EPM 1993-94.

Taux de Réception dans l'Enseignement Primaire Public par zone et sexe
6 à 1996/97

TABLEAU N°18

	10ème	9ème	8ème	7ème	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
G	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
F	35,6	35,7	33,3	32,3	31,8	32,8	31,9	32,1	32,0	32,4	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Total	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
Urbain	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
Rural	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4

(Source)

en par zone des taux de transition dans le primaire

TABLEAU N°19

	PUBLIC	PRIVE															
G	36,2	33,9	F	39,2	37,2	C	39,2	37,2	F	39,2	37,2	C	39,2	37,2	F	39,2	
Urbain	34,9	35,9	Urbain	41,1	41,1	Urbain	91,5	92,8	Urbain	92,8	92,8	Urbain	92,8	92,8	Urbain	92,8	
Rural	36,2	33,9	Rural	33,9	33,9	Rural	83,2	86,8	Rural	86,8	86,8	Rural	86,8	86,8	Rural	86,8	

Les taux d'inscriptions dans les établissements scolaires sont plus élevés pour les garçons.

Les taux de scolarisation sont meilleurs que les filles âgées de 6 à 10 ans sont plus scolarisées que les garçons. Au niveau des privées, les taux de scolarisation sont dans la partie sud aussi bien pour les garçons que les filles.

Enfin, les taux de scolarisation au niveau des taux de réception, le redoublement, sont très proches au niveau des taux de réception. Le redoublement, moins

Taux de redoublement

Au cours de l'année 96/97 pour le secteur public, les taux de redoublement des garçons sont variables d'une année d'étude à une autre. Les garçons redoublent de 10% à 20% de l'ensemble des élèves, ou encore, ils présentent les mêmes taux qu'elles soit pour la 10ème et la 9ème. Cependant, les taux de redoublement des filles sont très faibles, avec moins de 10% de redoublement en classe 10ème et 11ème.

Redoublement dans l'Enseignement Primaire Public

TABLEAU N°20

	10ème	9ème	8ème	7ème	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère						
G	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
F	35,6	35,7	33,3	32,3	31,8	32,8	31,9	32,1	32,0	32,4	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Total	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
Urbain	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
Rural	32,4	37,8	36,3	29,9	29,5	32,2	32,3	32,4	32,0	32,0	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4

	10 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
1246	211	237	200	249	227	213	197	193	191	191	2466
72	138	184	134	198	159	169	146	153	147	147	72
266	222	158	223	259	246	234	222	216	216	216	266

(Sous-total)

Admission et scolarisation dans l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle

En ce qui concerne l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle, l'accès s'explique par l'évolution des effectifs en 6^{ème} et la scolarisation, par celle des effectifs. L'accent sera toujours mis sur l'évolution des filles.

nouveau
l'analyseEvolution des Nouveaux Admis en 6^{ème} par Sexe, par zone

1994/1995 à 1996/1997 Public et Privé

TABLE

11 ^{ème} - 10 ^{ème}		10 ^{ème} - 9 ^{ème}		9 ^{ème} - 8 ^{ème}	
G	F	G	G	G	F
7.204	37.592			Tota	30.867
1.770	11.853			Urbain	11.454

29.368 37.2

10.064 11.7

Taux de transition

En ce qui concerne les taux de transition primaire - secondaire, dans l'ensemble, pour le public, les garçons réussissent mieux que les filles. Dans la répartition par zone (urbain, rural) cette tendance est retrouvée. Dans le Secteur privé, dans l'ensemble, quelle que soit la zone considérée, les taux de transition sont presque les mêmes pour les filles et les garçons et ils sont, par ailleurs, plus élevés qu'ils ne l'étaient dans le secteur public.

L'Enseignement Secondaire du Premier Cycle

Comprend quatre années d'étude à savoir la 6^{ème}, la 5^{ème}, la 4^{ème}, la 3^{ème}. La situation globale portera sur la situation des filles dans les effectifs scolarisés, et

Répartition des Femmes

Répartition des Femmes

de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle

1992/1993 à 1996/1997

TABLEAU N° 23

1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997
G	F	G	F
50.7	49.3	59.7	50.7
50.4	50.6	49.4	50.4
53.2	56.1	50.7	53.2

1992/1993	1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997
G	F	G	F	G
50.7	49.3	59.7	50.7	50.7
50.8	49.2	50.6	49.2	50.6
53.9	56.1	50.7	53.9	53.9

31 - Un état de lieux - Education des filles et des femmes

Répartition de taux de Transition de l'Enseignement Secondaire du Premier Cycle en Première Année d'Etude du Second cycle (1995/1996 et 1996/1997)

TABLEAU N°24

	Public		Privé	
	Ensemble	Urban	Rural	Total
25,2%	32,6%	34,2%	-	27,2%
36,1%	42,2%	44,5%	-	38,4%
19,1%	25,1%	25,6%	-	22,0%

les filles de l'Enseignement Public accèdent dans le secteur privé, ce sont les filles qui dans l'ensemble des zones urbaines et

Il en ressort de ce tableau que, dans l'ensemble, en classe de terminale, que les garçons prennent le dessus. Ces constats restent valides. (Source :)

taux de scolarisation par sexe, par zone et à l'ensemble

TABLEAU N°25

1 ^{re} O. II	1 ^{re} D.	TA	TC		TD	
			G	F	G	F
1102	578	2056	1713	2017	2903	1304
329	393	928	658	769	1474	840
1283	2769	4485	3778	3781	1850	1818
					248	1043
						252

Nombre d'années de scolarité:

mairie : 5 années d'étude effective (sans redoublement)

secondaire Premier Cycle : 4 années d'étude effective (sans redoublement)

secondaire du Deuxième Cycle : 3 années d'étude effective (sans redoublement)

Les différents indicateurs indiquent en général que :

taux Bruts d'admission ainsi que leur évolution favorisent plutôt les garçons.

Taux de scolarisation montrent que les filles âgées de 6 à 10 ans sont moins scolarisées que les garçons, les taux de scolarisation sont très faibles dans le sud, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Au niveau régional, les filles sont moins nombreuses à faire partie des scolarisées que les garçons au niveau régional.

Intérêt dans l'ensemble favorisent les filles qui réussissent mieux que les garçons.

Taux de promotion, et redoublement, les plus élevés des filles se trouvent en

2 ^{me} O. II	2 ^{me} D.	TA	TC		TD	
			G	F	G	F
1102	578	2056	1713	2017	2903	1304
329	393	928	658	769	1474	840
1283	2769	4485	3778	3781	1850	1818
					248	1043
						252

Source : Education des Filles et des Femmes - UNICEF/MINESRÉP Oct 98

Annexe : Principales statistiques sur la scolarisation - UNICEF/MINESRÉP / Oct 98

Annexe : Principales statistiques sur la scolarisation - UNICEF/MINESRÉP / Oct 98

Un état des lieux

des filles dans l'école

à l'école

VI - DOMAINE : EMPLOI

Une grande majorité des femmes malgaches se déclarent ménagères donc hors du circuit économique. Dans le secteur industriel, selon l'enquête de MADIO en 1997, le taux d'emplois féminins tend à régresser : 30% en 1997 contre 32% en 1996. Les femmes restent majoritaires dans la zone franche, mais leur part tend également à diminuer (de 77% à 62% des emplois de 1995 à 1996).

Au sein du secteur industriel en 1995, 16% des travailleurs salariés sont des femmes, 8% de ce groupe accèdent au poste de cadre supérieur mais ne représentent que 14% de la totalité des responsables d'entreprises du secteur informel.

Le taux de participation des plus de 10 ans au travail a baissé de 1993 à 1996. La participation des moins de 10-14 ans était de 32% en 1993. Mais selon une étude au projet MADIO en 1993, dans les 11 000 familles de la capitale, 11 200 entrants de 10 à 14 ans travaillent sur un effectif de 112 800, soit 8% de taux d'occupation. Cette situation serait principalement due à l'extension du niveau d'instruction, de vie des ménages et accessoirement au manque de suivi en charge des problèmes de l'enfance.

(source)

**PROGRAMMES ET PROJETS REALISES
DANS LES DOMAINES - CRITIQUES
DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

PROJET MAG 97/P03

(Source³⁷)

Intitulé : « Consolidation et extension des activités d'Education à la Vie Familiale et d'Appui à l'auto-emploi ».

Organisme de coordination du Gouvernement : Direction Générale de l'Enfance et de la Famille.

Organisme de financement : FNUAP

Gouvernement : 1.275.187.000 Fmg dont PIP : 984.787.000 Fmg
FNUAP : 473.700 US\$

Montant total

Date de démarrage : Juillet 97 Date d'achèvement : Déc 98

Durée du projet

OBJECTIFS

Objectif : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et ainsi qu'à celles de leur famille.

Objectif : Femmes et de

Objectif : (1) Dès à la fin du projet, avoir opérationnalisé d'un point de vue administratif et financier le MPCFE dans les 6 délégations régionales de l'Etat, ainsi qu'à la Direction Inter Régionale de la Population et de la Solidarité et des structures non-gouvernementales mises en place au sein de ces délégations pour assurer la coordination et la gestion des activités de formation et d'appui à l'auto-emploi dans leurs zones d'intervention respectives.

(2) Dès à la fin 1998, et dans les 9 sites visés, avoir atteint 7.500 femmes et 2.500 hommes à suivre les séances régulières du MPCFE dont 195 femmes et 15 hommes auront été appuyés dans leurs activités génératrices de revenus afin de susciter chez elles des comportements favorables à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

(3) Dès Janvier 1998, avoir transféré aux Directions Inter Régionales l'ensemble de la gestion du MPCFE et de la Population et de la Solidarité responsables des 2 sites choisis la gestion du projet afin qu'elles puissent prendre en charge complètement les activités du MPCFE et assurer la coordination et la gestion de l'agence exécutive dans une perspective de partenariat avec les autorités.

REALISATIONS ET PERSPECTIVES

Formation :

- 30 cadres et agents de MPCFE sur 25 prévus formés en d'EVF et d'appui des groupes dans leur AGR.
- 3 responsables du MPCFE formés sur les procédures ad

³⁷ Rapport annuel du PROJET PNITAP Nov 98

- 1 voyage d'étude au Bangladesh (Grameen Bank) et en Inde (Working Women Forum) réalisés par deux cadres du projet.
- 235 animatrices/ animateurs formés sur les techniques d'animation des séances d'EVF et les thèmes éducatifs du projet.

EVF (Résultats cumulés)

7 ateliers régionaux des associations des femmes animatrices réalisées	• 25 000 personnes ayant suivi les séances
Sur des connaissances exactes sur au moins un thème	• 80% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont des attitudes favorables
Sur des connaissances exactes sur au moins deux thèmes	• 70% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont mis en pratique au moins un thème
Sur des connaissances exactes sur au moins trois thèmes	• 3% des personnes ayant suivi des séances d'EVF ont mis en pratique au moins un autre thème

Résultats cumulés)

Recherche de la structure de pérennisation réalisée :
les 21/06/98
Et présentation des dossiers:
Le bénéfice des crédits:
défonds : 3,02 %
emprunt : 90 %
crédits supplémentaires : 100 000 à 500 000 francs

APPUI A L'AUTO-EMPLOI

table ronde :
22/06/98
3 personnes
14 personnes
5 taux
6 taux
7, revenus

RECHERCHE ET PROFILS DES ANIMATRICES

Structure :
structures autonomes d'animation
organisation du système du micro-crédit
cellule nationale d'EVF et retrait de la

RECHERCHE ET

Étude

PERSPECTIVES

associations des animatrices/animateurs d'EVF en décembre 98
Processus de mise en place de la structure « TAHARY » engagé
Orientations envisagées pour 1999 : création FNUAP du volet appui à l'auto-emploi

PROJET MAG /94/006

(Source³⁶)

FORMATION PROFESSIONNELLE NECESSAIRE A L'EXERCICE D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

NUMERO DU PROJET

MAG/94/006

DUREE

18 mois

SIEGE DU PROJET

Madagascar

SECTEUR ET SOUS-SECTEUR

GOUVERNEMENTAUX 02 Emplois - 02.32 et 02-33

CCAC PNUD

1220 Formation Professionnelle

AGENCE GOUVERNEMENTALE

Ministere de la Population et de l'Enseignement Supérieur

AGENCE DE FINANCIATION

Femmes Ministere de la Population et de l'Enseignement Supérieur

D'EXECUTION Bureau International du Travail

PROXIMITÉ

1^{er} Mars 1995

DE LANCEMENT

96.000.000 Fmg

APPORTS GOUVERNEMENTAUX

PARTICIPATION AUX COÛTS : 1^{er} annexe uniquement CIP

CONTRIBUTION DU PNUD

479 630 \$ US

PNUD

Cout du Gouvernement ou de tiers

96 000 000 Fmg

Total contribution PNUD et participation aux coûts = 479 630 \$ US

DESCRIPTION SUCCINCTE

OBJECTIF:

Le Projet vise la création de conditions institutionnelles et socio-économiques favorables à l'insertion dans le circuit économique des femmes pour favoriser leur insertion dans le circuit économique. Ceci par le biais de l'assistance technique et financière au développement des Groupes d'Intérêt Economique (GIE) ou des Micro-entreprises (ME), mettant en place des stratégies de production et de commercialisation et à générations de revenus et créatrices d'emplois.

LES PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET MAG 94/006

VOLET ORGANISATION

des organisations en 87 Groupes Economiques (GIE) dont 11 nouveaux GIE, sont localisés sur 11 sites, et encadrées par 10 SLO (dont l'une est le Ministère de l'Education Nationale) sur la base d'un Protocole d'Accord.

- 3 expositions ventes organisées et réalisées par les femmes

VOLET FORMATION

872 journées de formation dispensées à 1477 femmes bénéficiaires.

62 cadres décentralisés du Ministère de la Population formés en matière de suivi/évaluation.

1393 personnes formées aux méthodes de travail des GIE.

1393 personnes formées au fonctionnement des GIE.

VOLET MICRO-CREDIT

Sur la base d'études de faisabilité et de dossiers financiers.

trouvés à 51 GIE (Fonds P).

Montants p.

54 400.

- Le suivi des activités après Projet n'est réalisé que sur certains des sites.

PERSPECTIVES

Le Projet était à terme en Décembre 97, avec une prolongation de 6 mois avant d'être transféré dans le Programme des Nations Unies pour le Développement avec le titre : REDUCTION DE LA PAUVRETE ET PROMOTION DE MODES D'EXISTENCE DURABLE (MED - DAP2).

PROJET

« PROMOTION DE LA FEMME, DE LA JEUNE FILLE ET DE LA FILLETTE »

Intitulé du Projet : Promotion de la Femme, de la Jeune Fille et de la Fillette

Organisme de financement : UNICEF

Agence gouvernementale d'exécution : Direction de la Condition Féminine du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance

Durée du projet : 4 ans (1996 - 2000)

Budget du Programme : 675.000 \$ US

Objectif du Programme :

Objectifs spécifiques

d'ici à la fin de la décennie, les obstacles et contraintes qui entravent le fonctionnement de la condition sociale, sanitaire et du statut juridique de la femme, de la jeune fille et de la fillette ;

les décideurs, les donneurs et le grand public à accorder une attention aux problèmes de la femme, de la fille et de la fillette ;

femmes afin d'augmenter les revenus

- Favoriser la promotion socio-économique de la famille

Objectifs du projet

respect des droits et la promotion des femmes, filles et

→ Mener un plaidoyer pour le respect des droits de la femme et de la fillette

sur le respect des droits de la femme

→ Sensibiliser le grand public

des femmes au processus de prise de décision par la formation des groupes de travail et l'organisation de leurs propres assemblées et comités fonctionnels.

→ Sensibiliser la population des cadres et communautés aux questions de genre et à l'égalité entre hommes et femmes

ment, les zones

Couverture géographique du Programme : territoire national et les zones d'intervention du Programme de Coopération UNICEF

Population cible du Programme : Population malgache et spécifiquement les jeunes filles et les femmes dans les zones d'intervention du Programme de Coopération UNICEF

- ↳ Renforcement des capacités nationales en matière de genre.
- ↳ Stratégie de coopération et de partenariat,
- ↳ Stratégie de participation, d'appropriation et d'auto-promotion
- ↳ Stratégie de croissance économique profitant aux groupes vulnérables notamment... les femmes, filles et fillettes.

Réalisations 1997-1998

▼ Adaptation et traduction en maloaré : 5 000 exemplaires du CEDAW.

▼ Accompagnement et traduction en maloaré : 5000 exemplaires des Résolutions de Beijing.
▼ Réalisation de 06 (six) ateliers régionaux dans le cadre de la vulgarisation des Résolutions de Beijing et du CEDAW. Le CEDAW et les Résolutions de Beijing ont été vulgarisés à des décideurs :

1. Les membres du Gouvernement
2. Les membres de l'Assemblée Nationale
3. Les Directeurs Inter Régionaux du Ministère de la Population, de la Famille Féminine et de l'Enfance.
4. Les cadres des Ministères sectoriels au niveau décentralisé et centralisé

▼ Aménagement du Territoire

▼ Des représentantes des ADO

▼ Organisation et réalisation de 02 manifestations de plaidoyer

► Journées Internationales de la Femme
Lors de cette célébration a été
DÉVELOPPEMENT»

► La Formation des cadres techniques du MPCFF a été réalisée en Décembre 1997 pendant 3 semaines

- 12 techniciens issus des différents départements ministériels impliqués dans la promotion de la femme
- 01 Femme Député

▼ Les 06, 07 et 08 Mars 1998, un SEMINAIRE RÉGIONAL s'est tenu à Ivato (Farihy Hôtel) avec la collaboration technique et financière du Ministère des Affaires Etrangères, de la Commission de l'Océan Indien, du FNUAP, de l'UNICEF.

Les Seychelles, les Comores, l'Île Maurice et Madagascar ont été représenté lors de ce séminaire intitulé « SEMINAIRE RÉGIONAL SUR LA FEMME ET L'ENFANT »

Le nombre total des participants à ce séminaire s'élevait à 106 participants (02 Seychelles, 02 Comores, 02 Maurice) :

Les objectifs majeurs de ce séminaire ont été déterminés à ce moment ci ci-dessous :

- faire un bilan exhaustif sur l'application du CEDAW à l'égard de chaque pays membre de la COI
- élaborer un plan d'action commun dans le cadre de l'application du Beijing
- Créer des créneaux susceptibles d'être exploités et approfondis dans le cadre des échanges inter-îles
- redynamiser les activités de la COI dans le domaine de la promotion de la femme
- échanger des expériences dans différents domaines et secteurs touchant la promotion de la femme
- émettre des suggestions pour la mise en place de l'Union des Femmes de l'Océan Indien (UFOI) auprès de la Commission de l'Océan Indien (COI)
- synthétiser l'opinion publique régionale suivant l'application de la Commission sur les droits de l'enfant;

Activités 1998 :

- formation des cadres des districts d'Ambatondrazaka, Ampovomby et Tamatave II aux questions de genre
- formation de villageois de 15 villages (05 par district) aux questions de genre
- préparation d'un véhicule tout terrain du MPCFE pour assurer les missions de suivi des questions de genres
- missions de suivi des formations (02 par village), identification des 10 meilleurs
- formation des agents d'alphabetisation
- alphabetisation de 100 femmes dans le district de Tamatave
- enquête par les cadres de la Direction de la Condition Féminine sur les besoins exprimés par les femmes dans les districts de Tamatave, Ambatondrazaka, et identification des femmes susceptibles de mener les activités de revenus et formation de ces dernières
- accords ou déblocage de petits crédits en fonction des besoins
- suivi effectuée par les cadres de la Direction de la Condition Féminine

PROJET

« APPUI AUX GROUPEMENTS FÉMININS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE VILLAGEOISE DANS LE SUD DE MADAGASCAR » ! II

TCP/MAG/4555

Villageoise

Intitulé : Appui aux Groupements Féminins pour le Développement de l'Aviculture Villageoise dans le Sud Malgache : TCP/MAG/4555.

Organisme de financement : FAO

Organisme d'exécution : L'ONG /Enfertrendre à Madagascar avec la Direction Territoriale de la

LUTTE CONTRE LES IST/SIDA

(Source⁴¹)

ordination du Gouvernement ; Ministère de la Santé et le Comité Intersectoriel sur les maladies transmissibles Lutte contre les MST/SIDA

Partenaires : ONUISIDA (PNUD - OMS - IDA - Coopération Française - RP/Etat Malgache)

Interventions : Toutes les institutions en rapport avec les objectifs.

Budget : Plan d'action 1998, budget global d'un montant de : 391.050 USD

: 1996 - 2000 avec prolongation.

Organisme

Elaboté

Organis

ation

Organis

Montan

Durée c

Dans le cadre du Programme National de Lutte contre les MST/SIDA, le Ministère de Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance s'est engagé à promouvoir des activités pour la prévention de la transmission sexuelle de VIH/SIDA dans la population des femmes en général et des prostituées en particulier, afin d'améliorer leur environnement socio-sanitaire et de renforcer leur participation active au processus de développement national.

OBJECTIF GENERAL :

- Prévenir la transmission sexuelle du VIH/SIDA

POPULATION CIBLE :

- Femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans
- Prostituées.

ACTIVITES REALISEES DEPUIS 1996 :

RESULTATS OBTENUS :

- Cellule Centrale de Coordination mise en place et formée
- 13 membres de la Gendarmerie identifiés
- 6 ONGs identifiées
- 13 leaders d'ONGs, d'associations féminines et régionales de la population formées
- 4 plans d'actions élaborés
- 4 plans d'actions appuyés et mis en œuvre
- Nombre de la population : 5.730 dont 520 personnes
- 50,4% de la population cible sont sensibilisées
- Niveau àéndat de connaissances en IST/SIDA : 55% des personnes sensibilisées ont atteint un niveau acceptable
- 13 associations féminines et de cadres inter-organisationnelles
- 13 leaders régionaux et locaux de l'association

- 4 plans d'action élaborés ;
 - 4 plans d'action appuyés et mise en œuvre : 4.562 individus touchés par la sensibilisation : 734 femmes en âge de procréer membres des associations féminines et 865 prostituées ;
 - Supervision effectuée : 59% de la population cible sensibilisée ;
 - Formation au niveau adéquat de connaissances.
- Service MST/SIDA ne sont pas encore disponibles.
- Evaluation non encadrée réalisée parce que les

Politiques Publiques pour un développement humain durable à
Mauritanie.

Intitulé : Gouvernance

3 ans

Durée

Modularisé

1997 - 1999

CAC/PNUD : 02- Questions générales du développement

Agences d'exécution :

- Présidence
- Vice-Présidence chargée des Finances et de l'Economie
- Comité élargi de Pilotage présidé par le Ministère du Développement du Secteur Privé

Agences coopératives :

- UNOPS
- ONUDI

Date approximative de lancement : 27 octobre 1997

Contribution du Gouvernement : 600.000.000 fm

Contribution du PNUD et participation aux coûts :

724.000 \$ US

2.500.000

SAO (en \$ US) : 753.000

OBJECTIFS :

- Crée les meilleures conditions économiques, politiques et sociales pour dépasser les
éssances épondantes ;

- Améliorer la gestion des affaires

et l'approfondissement de la participation des citoyens à cette gestion et la réalisation du projet social de chaque acteur

éte civile ;

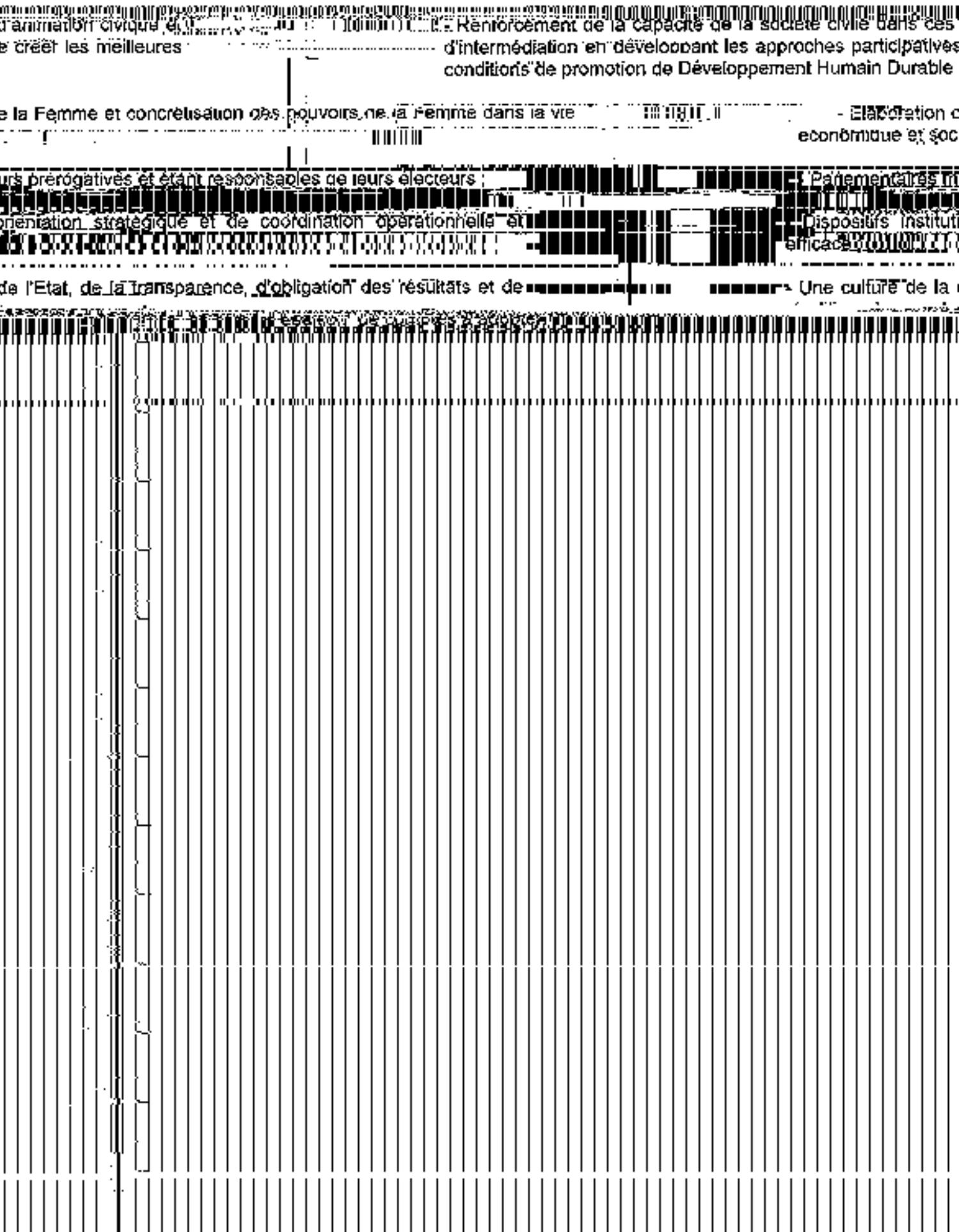
- Favoriser une dynamique de concertation et d'interrelation entre l'Etat

DES volets directs visent :

- l'amélioration des conditions pour l'épanouissement du secteur privé
- l'habilitation de la société civile ;
- la culture démocratique et l'éthique politique ;
- la redynamisation de l'administration.

Résultats des activités :

respectant les lois et les méthodes de bonne gouvernance



PROJET BIOSPHERE MANANARA - NORD

OBJECTIFS :-

1. Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles disponibles
2. Améliorer la condition de vie des ménages par la diversification des sources de revenus.
3. Inciter la population à protéger et à domestiquer les ressources naturelles d'usage quotidien.

ACTIVITES :

- Promotion de l'artisanat
- Encadrement des femmes dans la fabrication des produits de mer
- Encadrement des femmes dans la fabrication des produits de mer
- Accès à l'agriculture et à la periode de production des récoltes
- Encadrement des femmes dans le développement de SRI (Système de Riziculture Intensive)
- Accès aux associations
- Mise en place de point de Vente
- Aménagement de bâtiment
- Reboisement
- Sensibilisation foyer amélioré
- Sensibilisation hygiène de base
- Education culinaire
- Conservation alimentaire : salage et séchage

REALISATIONS

- 510 femmes encadrées	= 49,04%
- 42 villages concernés	= 77,78%
50 sessions de formations	= 30,48%
- 03 formations (élaboration d'un projet de petit crédit : marketing, gestion, comptable, tableau d'amortissement, compte d'exposition, compte de résultat. La réalisation effective serait ce 2 ^{ème} semestre 1998	
- 603 pieds de plants autochtones (rambo)	
- 06 villages concernés	= 100,00 %
- 06 sessions de formation	= 100,00 %
- 519 femmes sensibilisées	= 49,31%
- 43 villages concernés	= 79,63%
- 50 sessions de formation	= 29,76%
= 42,31% (soit 50% des formations)	= 49,73%
= 61,64%	
- 440 femmes encadrées	
- 42 villages concernés	
- 42 sessions de formation	= 92,73%
- 05 villages concernés	= 27,00%
- 04 sessions de formation	= 16,00%

FORMATION EN GESTION DE PETITES ENTREPRISES

Renforcement Institutionnel en Matière de
l'Entrepreneuriat et de l'Innovation
en Afrique Francophone et de l'Océan

Intitulé : PROJET PRIMTAFF (Programme de
Renforcement Institutionnel en Matière de
l'Entrepreneuriat et de l'Innovation
en Afrique Francophone et de l'Océan)

- Culture maraîchère
- Pharmacie communautaire
- Engrangement de porcs

III - élevage des poules pondeuses

PERSPECTIVES

ion de système de gestion de petites entreprises

cation des manuels pédagogiques

cation des sites d'intervention

cation des nombres de bénéficiaires directs et indirects

REMARQUE :

t à terme depuis décembre 1997. Une prolongation a été accordée jus

Le
qu'en fin d'année

LES PROJETS MENES PAR CARE MADAGASCAR

Domaines	Activités	Nombre
Projet de réhabilitation des routes et distribution de denrées alimentaires	Distribution de denrées alimentaires aux personnes démunies et aux familles dans les zones rurales et urbaines.	1 550 personnes sur 2 000 personnes pendant 6 mois.
Projet de préparation au cyclone	Distributions ciblées aux enfants malnutris de moins de 5 ans.	2 49 % des enfants malnutris étaient des filles
Cyclone preparedness	En phase de démarrage	
Appui institutionnel à FIFAMANOR	Enseignement social (nutrition, culture maraîchère, moyens améliorés etc...) et agricole (essais, tests et production de semences).	778 femmes soit 3060 bénéficiaires directs et indirects de FIFAMANOR
	Appui institutionnel aux groupements féminins.	
	Action féminine du PSE à Ampatotampy.	
Agriculture et ressources naturelles	Appui technique aux groupements de 19 femmes femmes maraîchères.	
	Appui technique aux groupements de 10 femmes agriculteurs de bambous.	
	Appui technique au groupement de 18 femmes pour la valorisation du perle et du raphia.	
Essais et tests en milieu paysan	100 femmes soit 563 personnes	
Amélioration des techniques culturales	47 femmes sur 136 personnes	
245 familles soit 675 personnes		Programme de l'Amélioration des pratiques de développement urbain, centres de santé, Santé, Sécurité
Création d'activités et d'entreprises	Renforcement des capacités locales, conditions de vie des ménages.	Participent aux activités pour les femmes et les hommes, le plus des comités d'actions d'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement.
	Création d'opportunités économiques individuelles	

